LES CAHIERS DU CROCIS
L'ÉCONOMIE EN ÎLE-DE-FRANCE

Un centre d'observation de
CCI PARIS ILE-DE-FRANCE







L'IA, ENTRE OPPORTUNITÉS ET MENACES POUR LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES FRANCILIENNES

















n° 45 - novembre 2026

SOMMAIRE

LES PROFESSIONNELS DES ICC TÉMOIGNENT : L'IA, SES ATOUTS, LEURS CRAINTES 4

1. UN USAGE DÉJÀ TRÈS RÉPANDU DE L'IA 5
1.1. Une adoption récente et massive dans les ICC 5
1.2. Mais certains professionnels refusent l'IA 7
1.3 Des usages multiples, professionnels ou administratifs 9
1.4. Une IA importante mais pas essentielle 10

2. L'IA, ENTRE OPPORTUNITÉ ET MENACE : UN RAPPORT AMBIVALENT 12
2.1. L'IA, une opportunité 13
2.2. L'IA, une menace 17

3. IA ET EMPLOI : PAS ENCORE DE BOULEVERSEMENT 23
3.1. Un impact sur l'emploi encore limité 23
3.2. Les jeunes professionnels en première ligne 25
3.3. Des formations fragilisées et un risque de perte de savoir-faire 25

4. LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, PIERRE ANGULAIRE DES ICC 26
4.1. Une question à la fois juridique et économique 27
4.2. Le pillage des œuvres : un problème commun à l'ensemble des ICC 27
4.3. À qui appartient une œuvre créée avec l'IA ? 27
4.4. Une sensibilisation indispensable aux questions de droit d'auteur 28
4.5. Une demande d'encadrement et de régulation 28

5. L'IA EST LÀ : IL FAUT S'ADAPTER 29
5.1. L'IA : un outil utile, mais porteur d'ambiguïtés 30
5.2. Former à un usage critique : un enjeu central pour les écoles 30
5.3. L'humain face à l'IA : une créativité qui conserve un avantage décisif 30
5.4. Ce qui restera rare… prendra de la valeur 31

L'ILE-DE-FRANCE, PREMIÈRE RÉGION CRÉATIVE DE FRANCE : REPÈRES ET TENDANCES-CLÉS 32

1. LE SECTEUR DES ICC DANS SON ENSEMBLE EN ILE-DE-FRANCE 32
1.1. Un tissu d'établissements dense, majoritairement composé de structures sans salarié 32
1.2. Des dynamiques d'emploi contrastées selon les secteurs 36
1.3 Une forte dynamique entrepreneuriale portée par Paris, la publicité et les arts visuels 38

ARTS VISUELS :
UNE DYNAMIQUE PORTÉE PAR LE DESIGN **40**

AUDIOVISUEL :
UN POIDS ÉCONOMIQUE MAJEUR MALGRÉ LE RECUL DE L'EMPLOI **45**

ÉDITION ÉCRITE :
L'EMPLOI FRAGILISÉ PAR LE RECUL DE LA FILIÈRE **51**

ENSEIGNEMENT CULTUREL :
DAVANTAGE D'ÉTABLISSEMENTS, SANS VÉRITABLE DYNAMIQUE D'EMPLOI **55**

ARCHITECTURE :
UNE DYNAMIQUE PORTÉE PAR L'EMPLOI SALARIÉ **58**

PUBLICITÉ :
L'EFFERVESCENCE ENTREPRENEURIALE MASQUE LE RECUL DU SECTEUR **61**

TRADUCTION ET INTERPRÉTATION :
TOUJOURS PLUS D'INDÉPENDANTS **64**

ÉQUIPEMENT DE LA PERSONNE :
DES DYNAMIQUES TRÈS VARIABLES SELON LES ACTIVITÉS **67**

ÉQUIPEMENT DE LA MAISON :
UN SECTEUR MODESTE DOMINÉ PAR LES STRUCTURES SANS SALARIÉ **74**

PATRIMOINE :
UN SECTEUR STRUCTURÉ, AUX ÉTABLISSEMENTS ET AUX EFFECTIFS EN LÉGÈRE PROGRESSION **79**

SPECTACLE VIVANT :
UN SECTEUR FORTEMENT EMPLOYEUR, MAIS DES EFFECTIFS EN RECUL **83**

Pour en savoir plus 87

Remerciements 88

Annexes 89

I

LES PROFESSIONNELS DES ICC TÉMOIGNENT : **L'IA, SES ATOUTS, LEURS CRAINTES**

Au croisement de l'économie et de la culture, les industries culturelles et créatives (ICC) regroupent des métiers et secteurs d'activité très variés dont le point commun est de reposer largement sur des talents créatifs qui créent de la valeur en innovant ; elles constituent un écosystème qui va de la création individuelle aux industries de contenu, de la mode au patrimoine, du spectacle vivant à l'audiovisuel, avec une forte capacité d'entraînement sur l'ensemble de l'économie.

L'Ile-de-France, grâce à son patrimoine historique, son foisonnement culturel, ses centres de recherche et ses écoles d'art, représente un environnement très favorable à ces industries, qui occupent une place stratégique dans l'économie nationale.

L'arrivée de l'intelligence artificielle générative bouleverse aujourd'hui cet équilibre. Pour la première fois, une technologie est capable de produire des contenus originaux (images, textes, sons, vidéos,…) sur lesquels reposent précisément les métiers des ICC. Pour mesurer concrètement les effets de cette rupture technologique, nous avons interrogé 282 dirigeants d'entreprises appartenant à différents secteurs des ICC (liste des secteurs et méthodologie de l'enquête en annexe) dans toute l'Ile-de-France, ainsi que des responsables d'organisations franciliennes (École des Gobelins, Ordre des Architectes d'Ile-de-France, Société Française des Traducteurs).

Leur constat est unanime : l'IA est déjà largement utilisée, transforme les pratiques, modifie les attentes des clients et redéfinit les frontières entre compétences humaines et capacités automatisées. Elle ouvre des opportunités de productivité et de créativité, mais représente aussi un facteur de fragilisation dans de nombreux domaines, ce qui soulève des inquiétudes majeures car existentielles.

1. UN USAGE DÉJÀ TRÈS RÉPANDU DE L'IA

En novembre 2022, l'américain OpenAI a fait le choix de diffuser massivement et gratuitement son outil d'intelligence artificielle générative ChatGPT auprès du grand public. Une période de transformation profonde s'est ainsi ouverte pour l'ensemble de l'économie, d'autant plus que d'autres acteurs de l'IAG ont très vite adopté le même modèle : les outils disponibles se sont ainsi multipliés, leur performance s'est affinée et ce type d'outil est même aujourd'hui intégré dans les outils les plus utilisés tels le moteur de recherche Google Search ou le système d'exploitation Android, ce qui donne à l'IAG une diffusion massive auprès du grand public sans même qu'une action de l'utilisateur soit nécessaire. Le perfectionnement rapide de ces outils les a fait passer en quelques années de gadgets peu performants à de véritables outils de qualité professionnelle.

Les industries culturelles et créatives (ICC) sont doublement exposées par l'arrivée de ces nouveaux outils : d'une part les IA sont entraînées sur d'immenses collections de textes, images, musiques ou vidéos provenant d'Internet et recueillies via des robots d'indexation et ce, sans autorisation de leurs auteurs. L'IA générative utilise ensuite des techniques avancées d'apprentissage automatique pour analyser ces gigantesques corpus de données.

D'autre part l'IA, lorsqu'elle est sollicitée, se base sur les motifs et styles repérés, les combine et reproduit ainsi des éléments très proches des œuvres originales, sans rémunérer les auteurs des œuvres dont elle s'est inspirée.

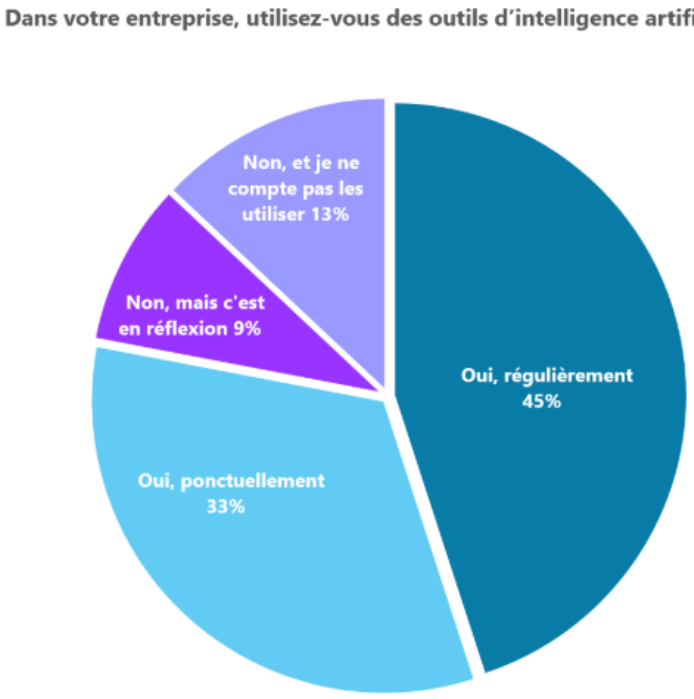
Aujourd'hui, face à la déferlante produite par la généralisation de l'usage de ces outils, les acteurs des ICC doivent redéfinir leurs pratiques, leurs modèles économiques et parfois même leur identité professionnelle.

Au vu de l'importance du secteur pour l'économie parisienne et francilienne, le Crocis a souhaité recueillir les témoignages des professionnels de ces secteurs pour évaluer l'usage et l'impact de l'IA sur leurs activités, les avantages déjà constatés, les opportunités espérées mais aussi les craintes que suscitent ces outils.

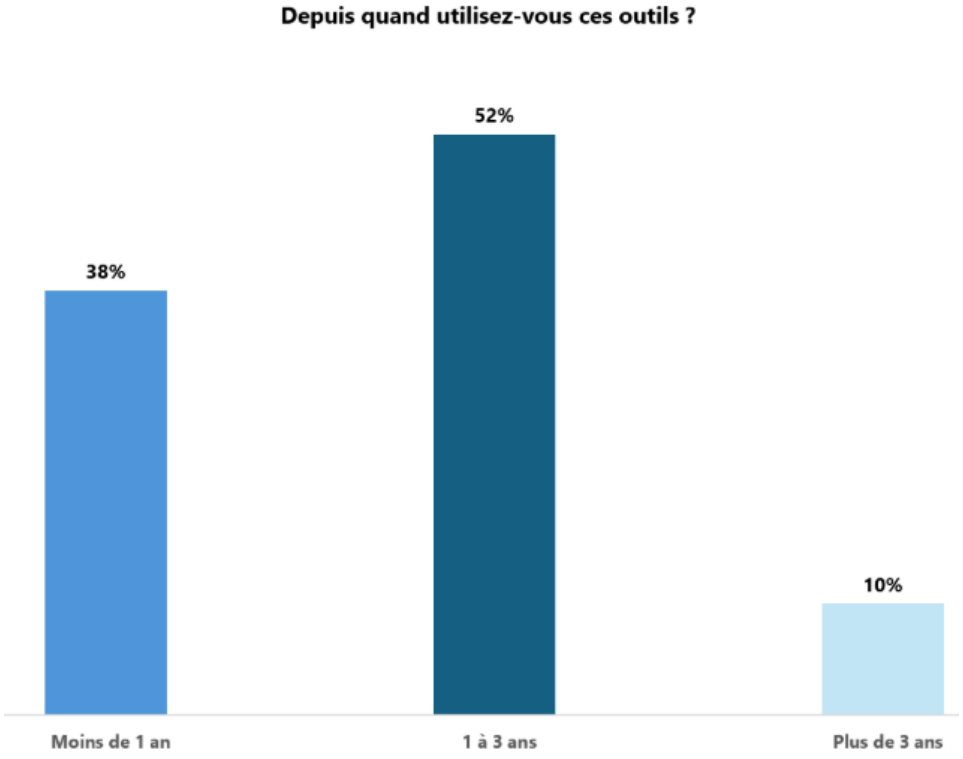
1.1. Une adoption récente et massive dans les ICC

Le Crocis a donc réalisé un sondage auprès de 282 entreprises franciliennes du secteur des ICC afin, dans un premier temps, de mieux cerner le degré de pénétration de cette technologie récente qu'est l'intelligence artificielle générative et de mieux détailler les outils utilisés et les principaux usages pour lesquels il y est fait appel.

45 % des dirigeants du secteur des ICC interrogés déclarent utiliser régulièrement des outils d'Intelligence Artificielle (IA) et 33 % les utilisent ponctuellement. Au total, **près de 78 % des entreprises ont donc déjà recours à l'IA, régulièrement ou ponctuellement**.



Source : enquête Crocis, 2026



Source : enquête Crocis, 2026

Les entreprises utilisent à la fois des outils gratuits et payants. **79 % déclarent utiliser au moins une IA payante et 78 % au moins une IA gratuite**, avec un usage d'outils accessibles librement mais aussi une montée en gamme vers des outils professionnels ou abonnements payants.

Les entreprises utilisent surtout des outils d'IA générative « généralistes » : 92 % des entreprises utilisatrices déclarent utiliser un outil de type ChatGPT, Claude, Perplexity, Mistral, Copilot ou un équivalent. Les outils d'IA spécifiques aux métiers sont utilisés par 39 % des répondants. L'entrée dans l'IA se fait donc principalement par des outils généralistes, facilement accessibles.

Une des explications à cet état de fait est sans doute l'absence - à ce jour - d'IA utilisables dans des usages très spécialisés des ICC : Maxime Jore, directeur de la faculté de la recherche et de l'innovation des Gobelins[1], précise : « *Si vous considérez des logiciels métiers très spécifiques, ce n'est pas un marché suffisamment grand aujourd'hui pour que des entreprises comme Anthropic, Open AI s'y intéressent. On a quelques logiciels créés par des ingénieurs ou des créatifs mais pour nous, c'est un peu dangereux de se lancer sur un outil qui risque de ne pas être pérennisé* ».

De leur côté, les architectes utilisent des modèles d'IA non spécifiques à l'architecture, développés pour des cas d'usage, par exemple la génération d'images avec des mensurations, la récupération d'un plan papier pour le recréer en volumes. En ce qui concerne les logiciels professionnels, les éditeurs commencent à y intégrer progressivement des modules IA.

Dans le secteur de la traduction, qui fait partie des ICC, il n'y a pas d'outil d'IA génératif qui soit spécifique au métier de la traduction même si DeepL semble l'outil le plus utilisé : « *L'IA générative n'est pas un outil de traduction : elle assemble des mots dont la probabilité d'apparaître ensemble est élevée ; les technologies précédentes étaient conçues pour les traducteurs ; l'IA vient de l'extérieur et n'est pas évaluée par des experts du métier* » (Anne Carnot, membre du Comité Directeur de la Société Française des Traducteurs et Interprètes).

1.2. Mais certains professionnels refusent l'IA

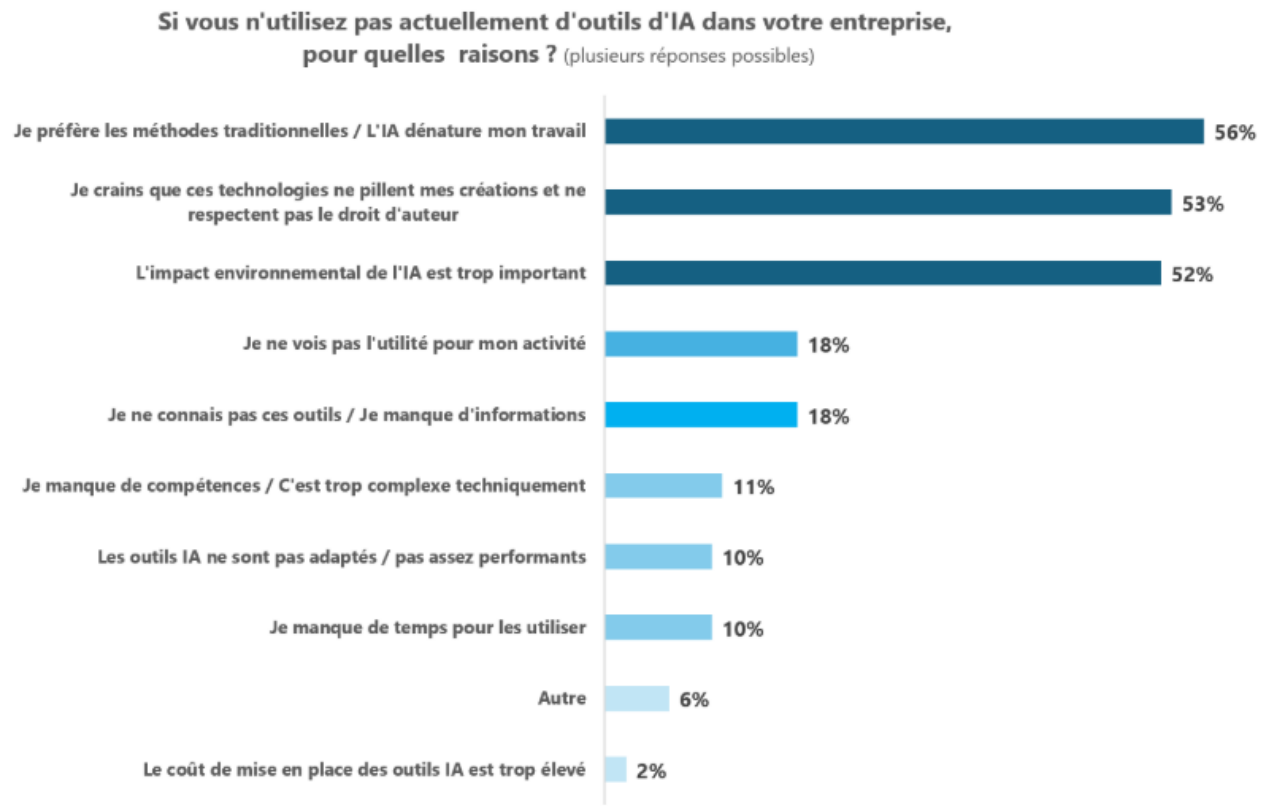
À l'inverse, 9 % des chefs d'entreprises interrogés n'utilisent pas encore l'IA mais y réfléchissent, tandis que **13 % déclarent ne pas souhaiter ou ne pas compter l'utiliser.**

Parmi les entreprises qui n'utilisent pas l'IA, 56 % déclarent préférer les méthodes traditionnelles ou considérer que l'IA dénature leur travail. Ainsi Anne Carnot et Deborah Fortain de l'Ordre des traducteurs et interprètes déclarent-elles sans détour : *« Pour la traduction pure, l'IA ne fonctionne pas »* (Anne Carnot) *et « Ceux qui utilisent l'IA pour traduire le font rarement par choix, mais parce que le client impose l'outil »* (Deborah Fortain). Quant au secteur de l'interprétation, *« Les outils testés*

[1] École de la CCI Paris-Ile-de-France qui forme à tous les métiers de la création visuelle, de la conception de l'image sous toutes ses formes (fixe, animée, interactive, immersive).

en interprétation ne donnent aucune satisfaction. En interprétation une erreur a des conséquences immédiates : l'adoption de l'IA n'y est pas du tout envisageable pour l'instant » (Deborah Fortain).

Parmi les raisons invoquées, 53 % des entreprises interrogées craignent que ces technologies ne pillent leurs créations ou ne respectent pas le droit d'auteur.



Source : enquête Crocis, 2026

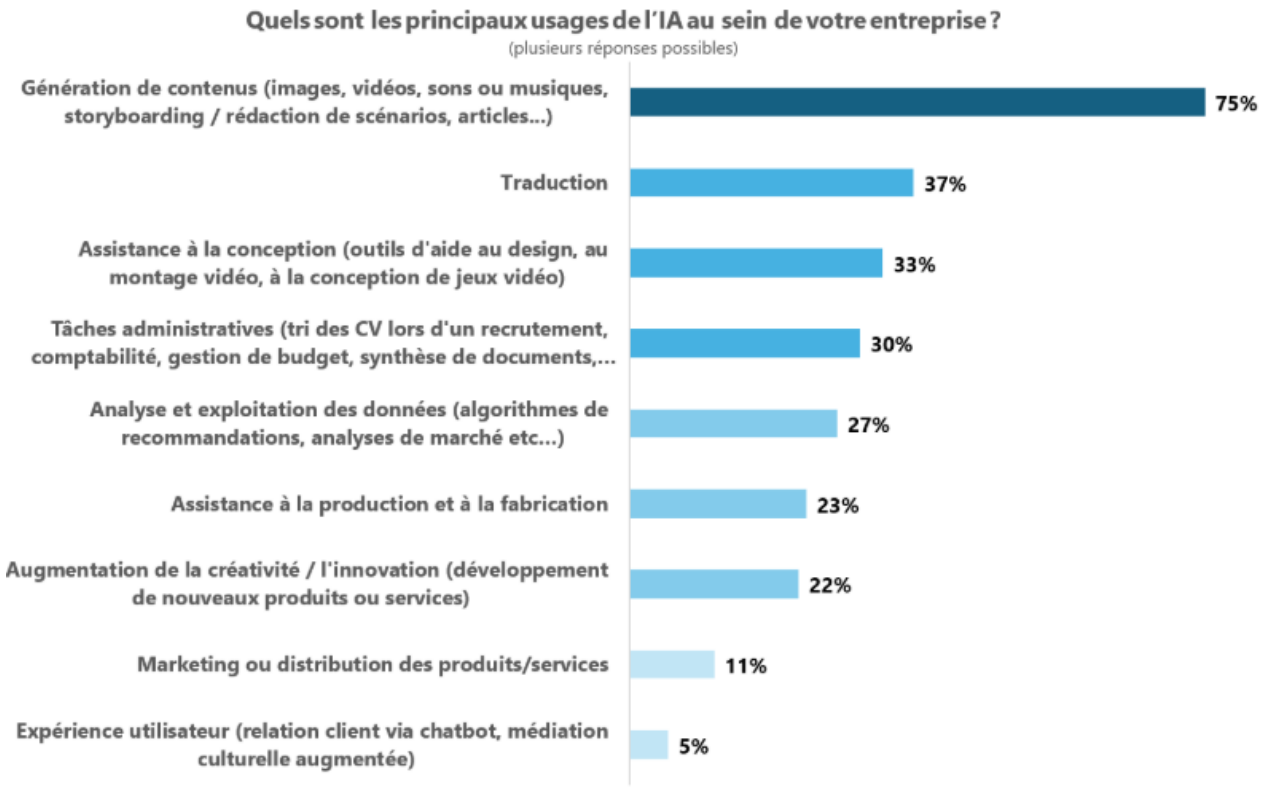
52 % mentionnent le coût environnemental de l'IA. 18 % ne connaissent pas bien ces outils ou ne voient pas leur intérêt dans leur activité. Les freins plus classiques (manque de compétence, manque de temps, coût) apparaissent nettement secondaires.

La non-utilisation de l'IA n'est pas seulement liée à une barrière technique, mais aussi à une inquiétude sur la valeur artistique, la propriété intellectuelle et le sens même du travail créatif. Au point que certains refusent totalement cet outil, par principe *: « Je ne souhaite pas participer à ce qui représente un désastre cognitif, humain, civilisationnel, environnemental. Je pense pouvoir me permettre ce choix car d'un point de vue pragmatique, l'IA me semble encore loin de concurrencer le fruit de mon activité* » indique un chef d'entreprise.

Certains secteurs refusent d'ailleurs totalement l'IA ; c'est par exemple le cas de la majorité des éditeurs de littérature : « *Beaucoup de maisons d'édition insèrent dans le contrat de travail des traducteurs une clause qui les engage à ne jamais utiliser d'IA* [pour des raisons de droit d'auteur, mais aussi de qualité]. *Mais certains éditeurs moins scrupuleux confient désormais la traduction de leurs romans à une entreprise ayant recours à l'intelligence artificielle* ».

Dans de nombreuses entreprises faisant appel à des traducteurs professionnels, il arrive souvent que l'IA ne puisse être utilisée pour des raisons de confidentialité, par exemple dans le droit, dans les brevets, dans la médecine.

1.3 Des usages multiples, professionnels ou administratifs



Source : enquête Crocis, 2026

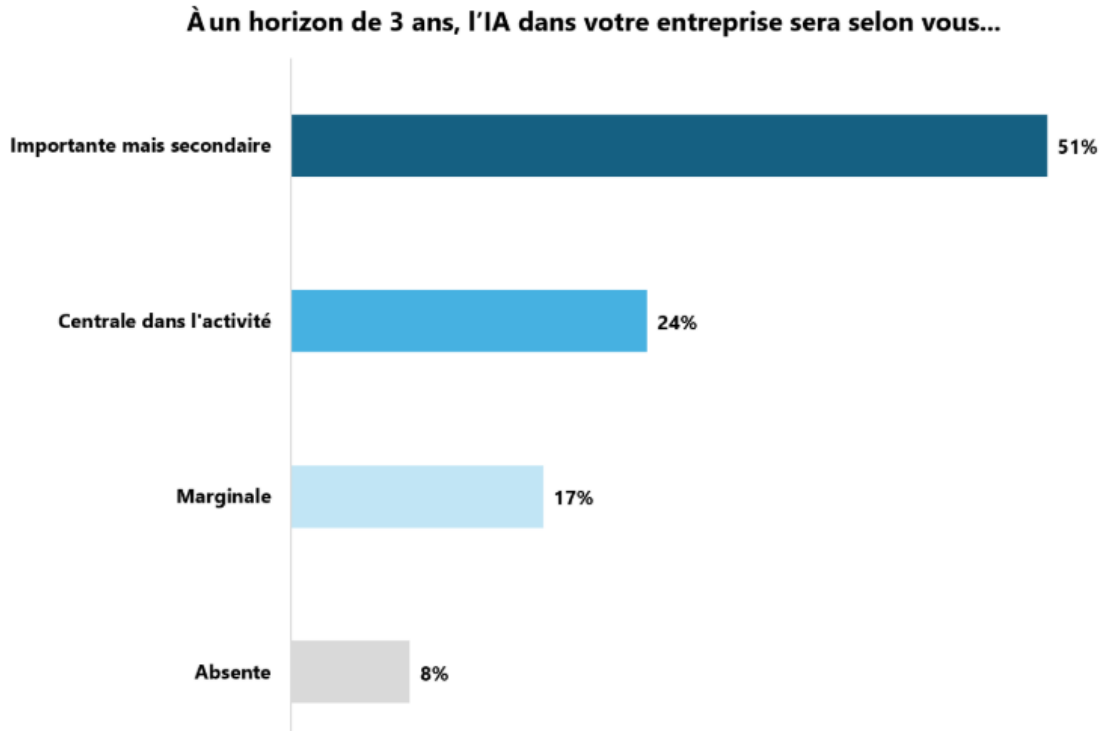
L'IA est utilisée à la fois comme outil d'aide à la création, d'analyse ou d'assistance administrative ; **le principal usage de l'IA est la génération de contenus, citée par 75 % des entreprises utilisatrices** : images, vidéos, sons, musiques, story-boarding (représentation graphique d'un film sous forme de dessins successifs), scénarios, articles ou autres contenus rédactionnels ; 33 % des chefs d'entreprises utilisent également l'IA pour l'assistance à la conception (outils d'aide au design, au montage vidéo, etc.) : « *Je l'utilise pour la création de visuels, textes ou images et l'animation de ceux-ci en fichier vidéo* » ; « *Je m'en sers pour la génération d'images et de vidéo, la retouche d'image, et le développement d'applications logicielles* » ; « *Avec l'IA j'obtiens des rendus photoréalistes à partir de nos conceptions faites sur un logiciel CAO spécifique à l'architecture d'intérieur* ». Ce sont notamment des usages très répandus dans les secteurs de l'audiovisuel, du graphisme, de la photographie.

Maxime Jore apporte une précision *: « Les métiers les plus impactés sont ceux à faible valeur ajoutée, c'est à dire avec des tâches très répétitives et minutieuses pas dans le sens artistique du terme mais dans le sens vraiment industriel. Là l'IA a déjà pris la relève ; par exemple, aujourd'hui, la retouche de photos, c'est fini. L'IA s'en charge, elle le fait très bien. De même, tout ce qui est doublage de film, synchronisation des lèvres avec la voix, etc. Ça n'impacte pas forcément l'intégralité de métiers mais ça impacte beaucoup de fonctions de beaucoup de métiers ».*

37 % des chefs d'entreprises utilisent l'IA pour des traductions, 30 % pour des tâches administratives (gestion des mails, comptabilité, tri de CV, rédaction de comptes-rendus, corrections orthographiques…). 27 % l'utilisent pour l'analyse et l'exploitation de données, 23 % pour l'aide à la production et la fabrication, 22 % pour l'aide à l'innovation (brainstorming, développement de nouveaux produits ou services).

1.4. Une IA importante mais pas essentielle

À un horizon de trois ans, l'IA est appelée à occuper une place importante dans les entreprises : **51 % des répondants jugent qu'elle sera importante mais secondaire,** 24 % estiment qu'elle sera centrale dans leur activité. **Au total, 75 % anticipent donc une place significative de l'IA à moyen terme.** À l'inverse, 17 % pensent qu'elle restera marginale et 8 % qu'elle sera absente.



Source : enquête Crocis, 2026

Pour mieux utiliser cette IA, **les chefs d'entreprises expriment avant tout un besoin en formation (ou ateliers), cité par 66 % des entreprises**. Viennent ensuite les webinaires sur les différents outils existants, cités par 34 %, puis les diagnostics des besoins de l'entreprise, cités par 28 %. Les réponses "autre" représentent 15 %, sans qu'un besoin précis se dégage.

À Paris, les formations et ateliers restent le premier besoin, mais avec une proportion un peu plus faible : 61 %. En revanche, on observe une demande plus forte d'accompagnement personnalisé pour les entreprises parisiennes que pour l'ensemble de l'Ile-de-France : les diagnostics des besoins sont davantage cités à Paris : 33 %, contre 28 % au total dans la région.

À retenir

78 %
des entreprises utilisent l'IA

90 %
d'entre elles observent des impacts positifs sur leur activité

75 %
des entreprises utilisent l'IA pour la génération de contenus

24 %
jugent que l'IA sera centrale dans leur activité d'ici 3 ans

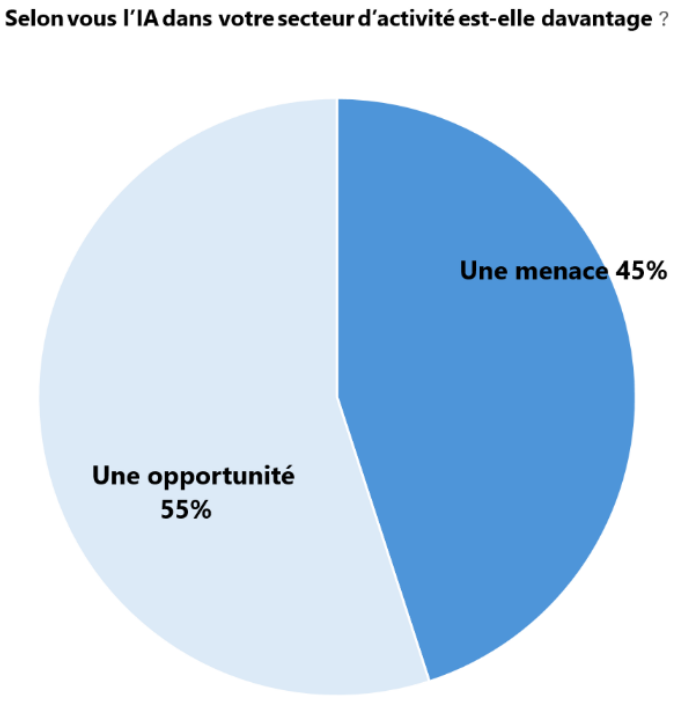
2. L'IA, ENTRE OPPORTUNITÉ ET MENACE : UN RAPPORT AMBIVALENT

Si 78 % des entreprises des ICC utilisent l'IA, c'est qu'elle présente un intérêt indéniable de l'avis des professionnels eux-mêmes. D'ailleurs, **90 % des entreprises utilisatrices déclarent des impacts positifs sur leur activité.**

Mais la nature même de ces outils, basés sur l'exploitation d'œuvres existantes et capables de reproduire le travail humain, dépasse le cadre habituel d'un simple gain de productivité apporté par une technologie innovante : il rebat totalement les cartes. **Aujourd'hui 31 % des dirigeants interrogés évoquent des impacts négatifs**, sans que ce soit contradictoire avec le constat d'apports réellement positifs pour l'activité.

Ces chiffres résument bien l'ambivalence observée tout au long de l'enquête : en effet, l'IA apporte des gains opérationnels, mais soulève aussi des menaces économiques, concurrentielles ou créatives. L'IA est perçue comme un levier de productivité et de créativité mais aussi comme un facteur de fragilisation économique, de concurrence accrue et de remise en cause de la valeur des créations : l'idée que l'IA représente une menace est présente chez 45 % des professionnels interrogés.

Mais le secteur des ICC reste majoritairement positif et préfère voir avant tout dans cet outil un vecteur d'opportunités : **55 % des répondants considèrent que l'IA est une opportunité pour leur secteur d'activité, contre 45 % qui y voient davantage une menace**.



Source : enquête Crocis, 2026

2.1. L'IA, une opportunité

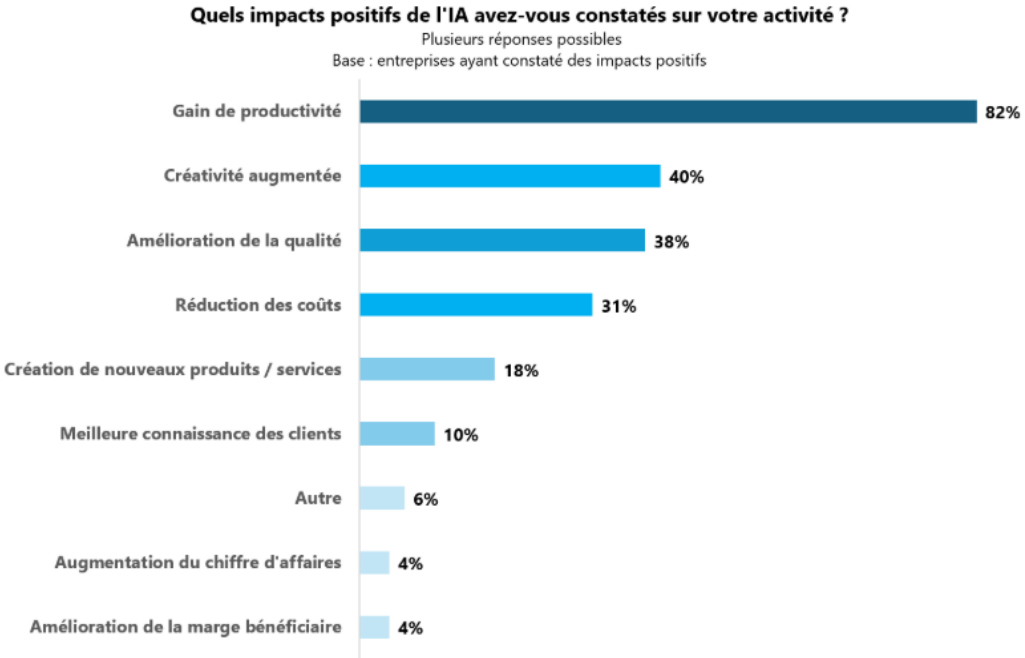
Avant tout un levier massif de productivité et de réduction des coûts

Les outils d'IA prennent de multiples formes : d'outils généralistes, ils sont de plus en plus intégrés au sein de logiciels grand public (comme la suite Office de Microsoft) aussi bien que professionnels et touchent à ce titre un grand nombre de tâches, des plus courantes (rédiger un mail) aux plus techniques (la conception architecturale et technique d'un bâtiment). L'IA peut également simuler des variations à partir d'un premier projet, en faire une évaluation critique et émettre des suggestions. Un grand nombre d'activités, des plus quotidiennes aux plus techniques, et de professions sont donc potentiellement concernées par ces outils.

Interrogés sur les impacts positifs de l'IA, les chefs d'entreprises des ICC évoquent essentiellement des bénéfices d'ordre opérationnel (gain de temps, réduction des coûts…) que l'on peut retrouver dans d'autres secteurs ; mais ils mentionnent également un appui à la créativité qui est plus significatif pour des métiers par définition créatifs. Ils soulignent toutefois qu'il s'agit d'un outil au service de la créativité humaine qui reste fondamentale.

Plus surprenant, alors que l'arrivée de l'IA générative sur le marché ne date que de 4 ans, presque la moitié des professionnels (46 %) révèlent avoir vu leur modèle économique déjà impacté, au moins partiellement.

Les chefs d'entreprises jugent d'abord **que le principal atout de l'IA est de permettre un gain de productivité**, notamment grâce au gain de temps qu'elle permet. 82 % des chefs d'entreprises constatant un impact positif citent cet effet. « *L'IA permet un gain de temps, une amélioration de la qualité et du rendement du travail* » ; « *J'apprécie la vitesse d'exécution pour certaines tâches complexes, longues et/ou répétitives* ». Les répondants associent l'IA à une capacité d'accélération dans des tâches très diverses d'ordre créatif, administratif ou technique : rédaction, recherche, analyse, production de contenus, retouche, préparation de dossiers, traduction, planification, etc.



Source : enquête Crocis, 2026

Une gestion administrative simplifiée

L'IA permet tout d'abord un allègement des tâches administratives : *« Aide à la rédaction et relecture des documents administratifs - contrats, procès-verbaux, lettres de mission, mails, gestion d'entreprise, comptabilité* », mais aussi d'automatiser les tâches répétitives, fastidieuses, périphériques ou à faible valeur ajoutée : *« Faire faire à l'IA des tâches rébarbatives, veille, traitement automatisé des données, recherches diverses* ».

Dans la traduction, « *On peut confier à l'IA quelques tâches mineures avec des processus qui sont très répétitifs et où il n'y a pas d'enjeu de confidentialité. Elle peut aider pour des tâches avec peu de valeur ajoutée, par exemple l'organisation de nos bases terminologiques* » (Deborah Fortain).

Elle permet aussi un soutien aux fonctions de gestion : « *Développement commercial sur les réseaux sociaux, production de la documentation* ». Les indépendants et petites structures sont particulièrement concernés par cette opportunité, car ils doivent souvent assumer seuls des tâches périphériques à leur métier principal. Ainsi, l'IA représente-t-elle un réel apport en termes organisationnels : pour les indépendants, l'IA peut jouer le rôle d'un assistant polyvalent, permettant de compenser l'absence de ressources internes dédiées à l'administration, au marketing, à la comptabilité ou à la documentation. *« L'IA me permet de communiquer aux professionnels du secteur (galeries, centres d'art) avec des projets mieux expliqués et plus concis. Cela m'aide à mieux formuler et synthétiser mes projets et textes. C'est comme un interlocuteur relecteur* » ; « *La principale opportunité est d'aider les professionnels de l'architecture intérieure et du design à gagner du temps dans l'analyse, la recherche, la rédaction, la structuration des dossiers et l'exploration de pistes créatives. L'IA peut aussi aider à mieux comprendre les attentes des clients et à préparer des propositions plus claires, plus rapides et mieux hiérarchisées* ».

Une aide à la créativité

Pour 40 % des chefs d'entreprises, le principal atout de l'IA est de permettre l'augmentation de la créativité. Le gain de temps permet aux chefs d'entreprises de **consacrer plus de temps à leur cœur de métier**, aux tâches proprement créatives. Les dirigeants voient l'IA comme un moyen de réallouer leur temps vers des activités perçues comme plus utiles, plus créatives ou plus rémunératrices : « *L'IA permet de réduire le temps dédié aux tâches répétitives, et pouvoir consacrer plus de temps à la conception, aux clients et à l'humain* » ; « *En tant qu'artiste indépendant, l'IA me permet de me recentrer sur mon cœur de métier en m'assistant sur d'autres fonctions entrepreneuriales que je n'ai pas les moyens de déléguer à des professionnels* » ; « *Grâce au temps gagné, je peux réaliser plus de créations artistiques* ».

Cet outil, sans remplacer la créativité humaine, **permet également de générer des idées,** d'ouvrir des pistes, de multiplier les propositions ou d'explorer rapidement plusieurs options : « *Cet outil me permet de reculer les limites de ma créativité, et de la diversifier* » ; « *Elle m'ouvre d'autres possibilités de conception* ».

L'IA est notamment utile dans les phases préparatoires : maquette, esquisse, exploration, structuration d'un concept ou clarification d'une intention : *« Sur le plan créatif, l'IA me permet d'améliorer le travail de conception en amont, d'élaborer des maquettes, de gérer les retouches »*. Elle permet aussi de créer des contenus ou des visuels : « *C'est un outil qui me permet de générer des visuels pour mes diaporamas* » ; *« L'IA m'aide à créer des images photoréalistes »*. L'IA sert à tester, accélérer, enrichir ou décliner une idée.

Mais la « vraie créativité », le concept, la décision et le jugement esthétique restent associés à l'humain : « *L'IA est une machine intéressante pour compiler, classer, trier mais sans aucune utilité pour la création car une machine n'a pas de subjectivité et donc elle va me donner des produits généraux, les mêmes qu'elle donnera à mes concurrents* ».

Un atout pour la qualité

38 % des dirigeants évoquent également l'amélioration de la qualité : « *C'est un outil dont les capacités accélèrent les process et la qualité des services proposés par mon entreprise* ». Mais dans le secteur de la traduction, l'IA ne semble pas présenter de réel intérêt sur le plan qualitatif : *« Les linguistes ne sont pas satisfaits du résultat machine : ce n'est pas une traduction, c'est de l'extrapolation* » (Deborah Fortain de la Société Française des Traducteurs et Interprètes). Au contraire, la qualité baisse : « *L'IA utilise environ 40 % du vocabulaire qu'un humain mobiliserait* » (Deborah Fortain).

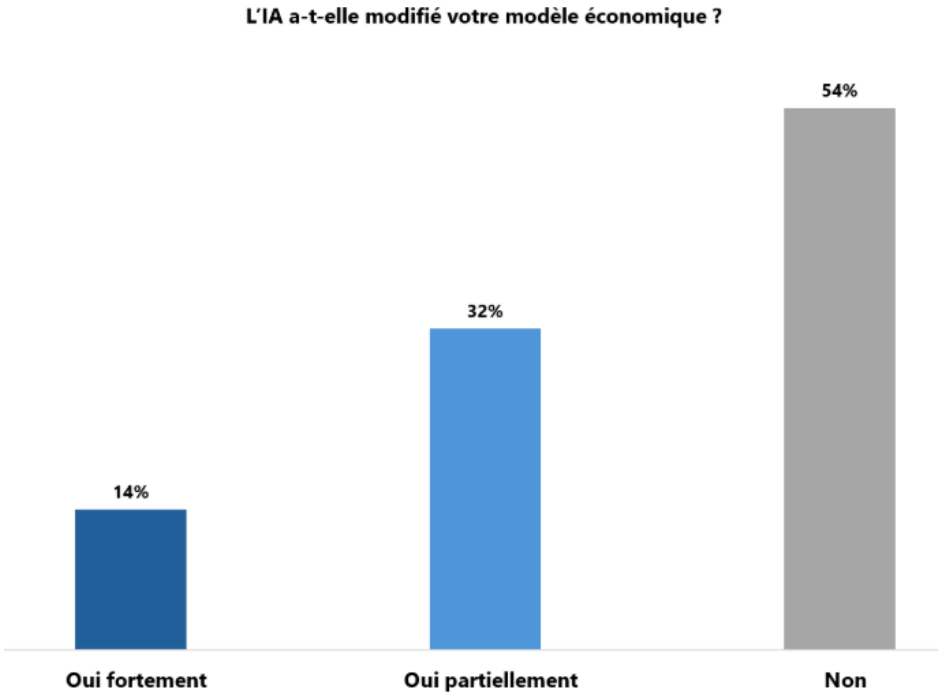
L'IA présente en outre l'avantage **d'augmenter le périmètre des compétences** d'un professionnel : « *L'IA représente l'opportunité d'étendre mes compétences : je touche au graphisme et à l'animation vidéo alors que cela m'aurait demandé des heures de visionnage de tutos et d'exercices d'application auparavant* » ; « *Le professionnel n'est plus cantonné à une seule compétence, une hyper spécialisation, il va pouvoir élargir son panel de compétences : un photographe pourra faire du motion design, de la typographie, un peu d'animation, notamment grâce à l'IA* », indique Maxime Jore. « *Ainsi, notre formation animation de personnages 3D était à la base rattachée au secteur de l'animation. Aujourd'hui, ces étudiants vont aussi dans le jeu vidéo, le motion design, ils sont capables de faire plein d'autres choses ; ça suppose aussi d'avoir une vue plus ouverte du secteur et des métiers, on arrive à une forme de « transversalisation » des compétences* ».

Le gain de temps obtenu permet aussi d'**améliorer la réactivité de l'entreprise face aux demandes** des clients ou du marché : *« L'IA nous permet d'être plus productifs et réactifs* » ; Elle constitue en particulier un puissant atout pour les petites entreprises en leur permettant de rivaliser avec des structures disposant de plus de salariés : « *Pour les petites structures comme nous, l'IA nous donne accès à des projets avec une totale autonomie* » ; *« Ce sont des outils puissants et créatifs autrefois inaccessibles pour une petite entreprise » ; « La concurrence va être lissée par l'IA, mais le savoir-faire et la qualité du travail vont nous permettre de rivaliser avec des concurrents plus importants »*.

Un outil de réduction des coûts

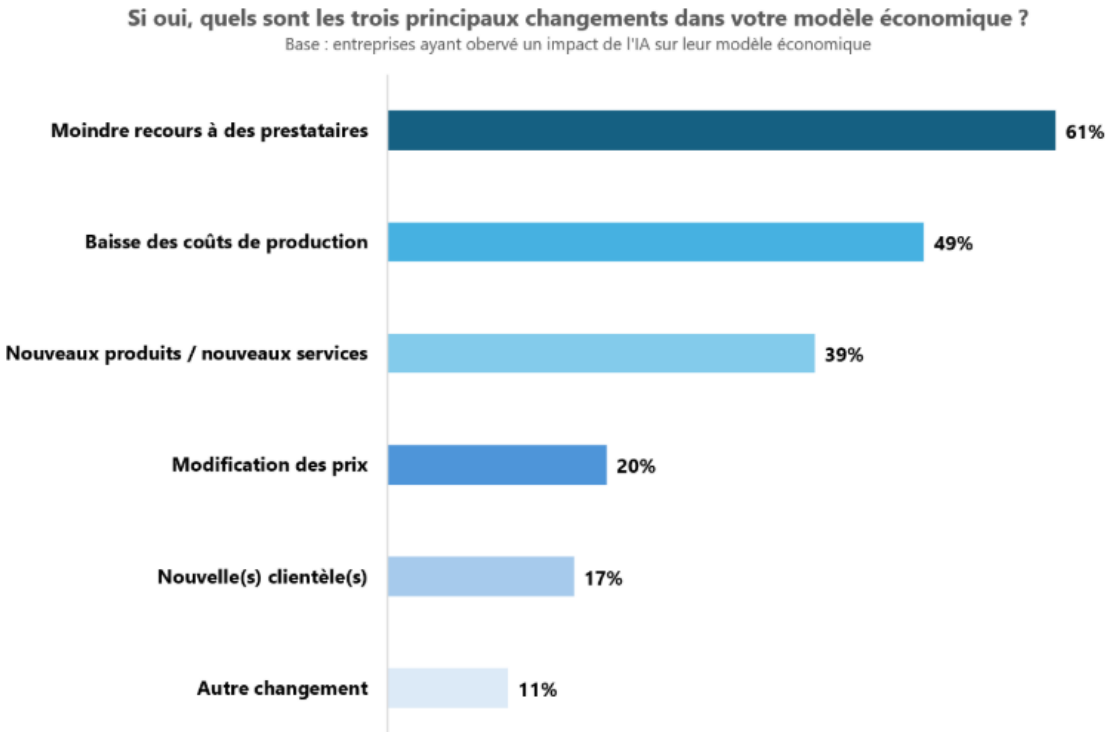
31 % soulignent enfin la réduction des coûts : « *L'IA nous permet de réduire les heures de travail car le coût du travail est trop important* » ; « *Nous réalisons des économies liées au fait qu'on se passe de pas mal d'expertises* » ; « *L'IA remplace nos logiciels de dessin 2D et 3D, on fait donc des économies de frais de logiciel* » ; « *Nous économisons sur tout ce qui est création visuelle / marketing* » ; « *Ces outils nous ont permis d'internaliser certaines activités que nous sous-traitions* ».

En raison de ces améliorations apportées par l'IA, les professionnels commencent à observer un impact réel sur le modèle économique de leur entreprise : même si cet effet n'est pas encore observé par une majorité, **46 % des chefs d'entreprises déclarent que l'IA a déjà modifié leur modèle économique** : fortement modifié pour 14 % d'entre eux, et partiellement pour 32 %. 54 % n'ont observé aucune modification.



Source : enquête Crocis, 2026

Parmi les entreprises ayant connu une modification de leur modèle économique, le changement le plus fréquent est le **moindre recours à des prestataires**, cité **par 61 %** des dirigeants (64 % à Paris). Vient ensuite la **baisse des coûts de production**, citée par **49 %**, puis la création de nouveaux produits ou services, citée par 39 % (42 % à Paris). La modification des prix est citée par 20 %, et l'accès à de nouvelles clientèles par 17 %.



Source : enquête Crocis, 2026

À retenir

82 % des dirigeants observent un gain de productivité	**38 %** voient une amélioration de la qualité de l'activité	**31 %** observent une réduction des coûts	**46 %** constatent une modification de leur modèle économique

2.2. L'IA, une menace

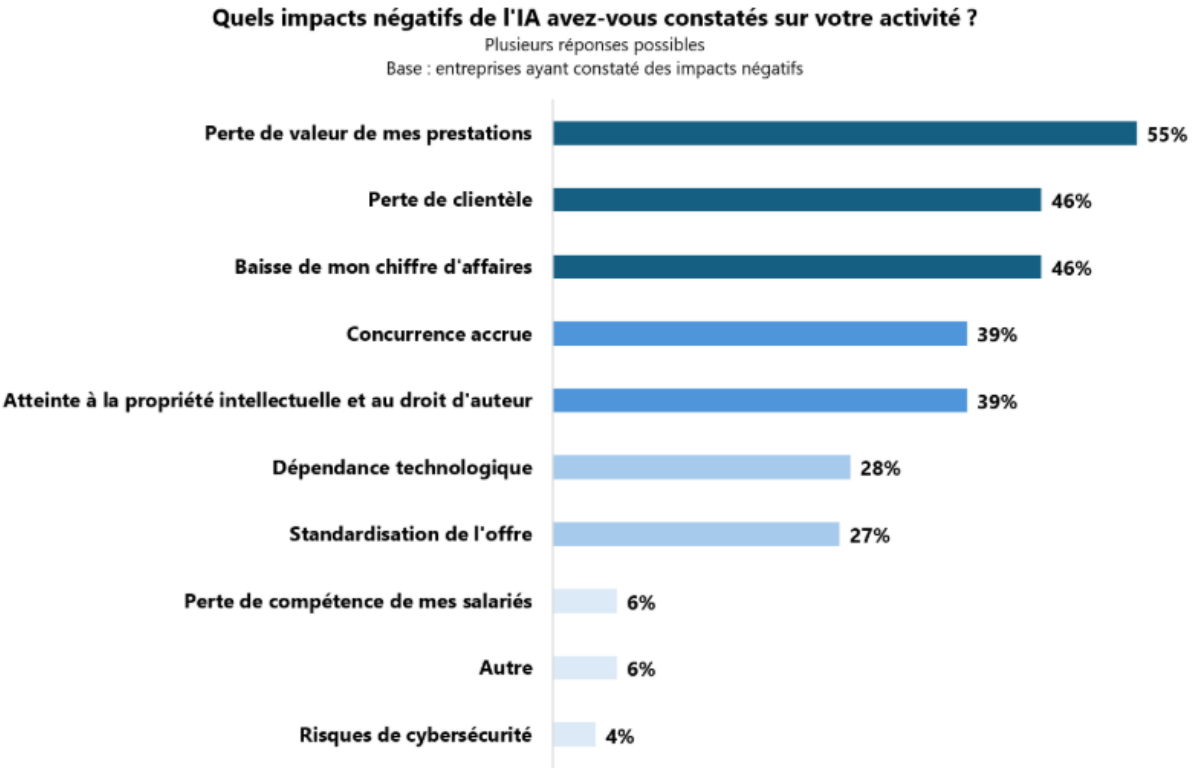
Les professionnels bientôt remplacés par l'IA ? Substitution et internalisation par les clients

45 % des entreprises interrogées considèrent surtout l'IA comme une menace, qui affecte la valeur du travail créatif. L'IA est très souvent perçue non comme un outil complémentaire, mais comme un substitut direct au travail humain, avec un risque de disparition partielle ou totale de certaines activités.

En effet, les outils d'IA sont désormais accessibles à tout un chacun, mais ils ne se limitent plus à de simples tâches administratives (comptes-rendus de réunions, gestion des courriels…) ; ils touchent désormais au cœur de métier et aux fonctions les plus techniques : création d'illustrations, de vidéos,

montage, animation, effets spéciaux, etc. L'IA brouille ainsi les frontières entre professionnel et profane.

31 % des professionnels interrogés déclarent avoir constaté des impacts négatifs de l'utilisation de l'IA. Ceux-ci sont de plusieurs ordres, mais les plus cités concernent l'impact économique direct sur leur activité via la dévalorisation des prestations, la diminution de la clientèle et la baisse de revenu qui résulte de ces deux premiers éléments.



Source : enquête Crocis, 2026

La principale menace évoquée est le remplacement des professionnels ou au minimum une diminution de l'activité. Les répondants expriment une crainte de substitution pure : l'IA pourrait accomplir les mêmes tâches que les professionnels, notamment dans la création graphique, la photographie, la traduction, la musique, l'audiovisuel ou l'édition : « *Je crains le remplacement de ma profession — vidéaste, photographe, scénariste — par un prompt créateur d'image* » ; ; « *J'anticipe la disparition de mon métier — création de site web* » ;

Les chefs d'entreprises soulignent notamment que **les clients seront de plus en plus tentés de réaliser eux-mêmes les prestations** grâce à l'IA qui va se substituer aux prestataires : *« Les clients font de moins en moins appel à des prestataires comme moi, ils peuvent faire certaines prestations avec une IA ». « L'annonceur réalisera lui-même toute sa communication, logos, images, vidéos, ce qui va entraîner la disparition des agences de pub, disparition des graphistes et artistes auteurs freelances ».*

Pour les graphistes professionnels, l'enjeu va ainsi se déplacer progressivement de la production manuelle vers la direction artistique, la sélection et l'évaluation des propositions générées par l'IA, la personnalisation et la finalisation des créations.

Le secteur des agences de communication et de publicité apparait particulièrement menacé en ce qu'il agrège plusieurs métiers déjà fragilisés par l'IA : graphisme, image, vidéo, musique, voix, rédaction. Le risque principal est l'internalisation par les clients et la compression des budgets externes. Les agences seront probablement amenées à se repositionner sur les aspects de stratégie et cohérence de marque et à miser sur la qualité et l'originalité de leur création.

Dévalorisation économique : pression sur les prix et perte de rentabilité

39 % des dirigeants évoquent la concurrence accrue parmi les effets négatifs : *« L'IA produit des mises en page d'affiches, flyers, des images, illustrations ou photos, et cela en 30 secondes... pire que de la concurrence déloyale... car gratuit en plus ! »* ; *« Nos clients ne vont plus rémunérer un graphiste qui va avoir des idées à proposer, un conseil, une présence, une ligne directrice, une patte graphique et une réflexion que n'aura pas la machine, jamais. »*

55 % des chefs d'entreprises concernés évoquent une perte de valeur de leurs prestations. Les professionnels évoquent une demande accrue de négociation de la part des clients, une forte pression sur les prix et pour finir une perte de rentabilité.

En effet l'IA crée une référence de prix très faible (voire gratuite), qui modifie les attentes des clients, qui anticipent des prestations moins chères, voire gratuites : *« Vous acceptez de modifier votre prix ou vous sortez du marché. » ; « Nos métiers perdent leur valeur, ce qui entraîne un prix de vente demandé par nos clients qui ne permet pas une activité pérenne ».*

46 % des chefs d'entreprise évoquent la baisse du chiffre d'affaires et la perte de clientèle comme effet négatif de l'arrivée de l'IA, qu'il s'agisse d'une baisse déjà constatée ou anticipée de leur activité : moins de commandes, perte de clients, effondrement du chiffre d'affaires.

Mais pour certains chefs d'entreprises, la situation est déjà dramatique : *« L'IA a provoqué une baisse drastique de mon chiffre d'affaires » ; « Notre agence survit à peine » ; « « J'étais architecte d'intérieur, positionnée sur des prestations peu chères pour être accessible au grand public, mon activité s'est écroulée avec la venue de l'IA, aujourd'hui les gens chargent sur ChatGPT la photo de leur salon et lui demandent ses propositions d'amélioration, résultat je ferme ma société ».*

Les indépendants, freelances et petites structures apparaissent particulièrement vulnérables : en effet, ils disposent de moins de marges financières pour absorber une baisse de commandes ou investir dans une transformation de leur offre.

La traduction : un métier déstabilisé par la "post-édition"

Dans le domaine de la traduction, l'arrivée de l'IA pousse certains clients à faire traduire les textes par une IA dans un premier temps, puis à demander à un traducteur professionnel de reprendre le résultat pour le rendre plus compréhensible, c'est la « post-édition ». Un traducteur professionnel indique : *« La principale menace pour nous ce sont les clients qui supposent qu'on peut se passer de la traduction et la remplacer par la relecture de textes traduits par l'IA ».* Mais Anne Carnot souligne que,

contrairement à ce qu'on pourrait penser, le recours préalable à l'IA ne facilite pas le travail du traducteur, au contraire il le complique car il est plus difficile de travailler sur un texte mal traduit que sur le texte initial.

Et surtout, *« Ces missions sont souvent moins bien rémunérées sous prétexte que la machine a déjà fait une partie du travail* » (Anne Carnot) ; « *Il y a une demande de baisse de tarifs, mais la Société Française des Traducteurs encourage ne pas accepter car le travail est plus difficile et plus risqué »* [NDLR : car l'IA peut facilement faire des erreurs de sens] ; « *malheureusement on a beaucoup de collègues qui récemment ont été obligés de baisser leurs tarifs et qui se retrouvent dans des situations difficiles au point d'envisager de changer de métier ; en France on a des charges qui font qu'il n'est pas viable de pratiquer des tarifs trop bas* » (Deborah Fortain).

Des modes de rémunération en mutation et sous pression

L'IA agit également comme un accélérateur de recomposition des modèles de rémunération : les anciens repères deviennent discutables, et les professionnels doivent repenser la façon dont ils valorisent leur travail (en mettant en avant expertise, style, fiabilité, responsabilité).

Ainsi, dans la traduction, la post-édition est souvent facturée à l'heure, parfois avec un temps imposé par le client. « *Mais quand on a des clients directs, on facture plutôt au projet* » indique Anne Carnot. « *Traditionnellement les traducteurs pragmatiques facturaient au mot, mais cela tend à évoluer, et cette évolution est accélérée par l'IA générative car c'était un système un peu ancien qui méritait d'être revu et surtout c'est important que chacun garde la liberté de choisir son mode de tarification »* complète Deborah Fortain.

Depuis plusieurs années existe aussi la concurrence de traducteurs situés dans des pays à faibles coûts : « *La concurrence internationale existait déjà avant l'IA. Mais ceux qui acceptent des tarifs plus bas ne sont pas ceux qui garantissent la qualité »* (Deborah Fortain). Pour les traducteurs, cela implique une évolution de la posture du professionnel : « *Il faut que les traducteurs sachent vendre leur valeur ajoutée, réussir à convaincre l'acheteur de prendre la bonne décision. Moi-même, j'ai des clients qui au début m'imposaient de la post-édition et qui maintenant me disent de faire à ma guise ; c'est à l'expert de faire son travail d'expert »* déclare Déborah Fortain.

Dans le secteur de la création et gestion de sites web, les interfaces IA peuvent réduire la visibilité des contenus en ligne (en extrayant l'information pertinente et la fournissant directement sans que l'utilisateur passe par la consultation du site) : cela remet en cause les modèles économiques fondés sur le trafic, la logique du référencement naturel et la valeur des contenus "standard".

Là aussi, on va observer un déplacement de la valeur lié à l'arrivée de l'IA : les acteurs devront passer d'une logique de production technique standardisée à une offre plus stratégique (architecture de contenu, expérience utilisateur, marque, cybersécurité, etc.).

Pour le secteur de l'image, Maxime Jore estime que les indépendants avec de l'expérience pourront maintenir leurs tarifs parce qu'ils seront capables de faire de la qualité. *« En revanche, ceux qui n'ont pas d'expérience risquent de débuter sur le marché en cassant les prix. Il faudra voir ensuite si les*

directeurs artistiques qu'ils auront en face d'eux seront capables d'apprécier et de faire la différence entre quelque chose qui a un vrai style artistique de quelque chose qui n'en a pas ».

Une modification des relations avec les clients ou donneurs d'ordres

De plus, l'IA modifie le rapport entre prestataires et clients. Les dirigeants décrivent une évolution des attentes : délais réduits, budgets en baisse, moindre recours au conseil, mise en concurrence avec les productions IA du client.

L'IA modifie la perception du temps nécessaire à une prestation créative, ce qui crée une pression sur les délais : *« Les « timings » sont encore plus pressurisés car avec l'IA les clients pensent que tout peut se faire en cinq minutes » ; « On nous raccourcit les délais d'études de plus en plus, et ça devient difficile. On n'a plus de temps pour réfléchir sur le projet. Il n'y a quasiment plus le temps d'avoir des allers-retours avec les clients. On a l'impression qu'il y a cette espèce d'immédiateté à tous les niveaux »* regrette Thomas Teyssaire, de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France.

Certains clients utiliseraient les productions IA comme références, même lorsqu'elles sont irréalisables, hors budget ou déconnectées des contraintes réelles. Thomas Teyssaire raconte : *« Nos maîtres d'ouvrage arrivent avec des contre-projets faits par l'IA, les présentent comme une solution possible à étudier. On se retrouve donc avec une mise en concurrence directe avec des IA. Le maître d'ouvrage est persuadé qu'il a fait un projet d'architecture ».*

Les clients remettent également en cause l'expertise des entreprises : « *Ils ne pensent plus avoir besoin de conseils ».* Les clients peuvent produire eux-mêmes, mais sans nécessairement comprendre les enjeux de qualité, de conseil ou de cohérence.

Plus largement, les architectes observent une dévalorisation générale de l'image de leur profession : *« On est dans une période où tout le monde peut tout faire, y compris un projet d'architecture ; ça devient très compliqué aujourd'hui de faire comprendre aux maîtres d'ouvrage qu'il n'y a pas qu'une IA derrière le projet »* (Brigitte Berceron).

Pour les architectes, l'arrivée de l'IA a amplifié une tendance préexistante : *« Il y avait déjà une tendance à demander aux architectes un travail gratuit. L'IA a simplement décomplexé les demandes : c'est un virage qui a été pris par nos maîtres d'ouvrages, de nous faire travailler gratuitement, via des mises en concurrence où on demande un travail de plus en plus élaboré, avec zéro rémunération ; les agences utilisent l'IA pour sortir une multitude d'images et pour fournir des mémoires méthodologiques gratuits qui font 200 pages. Évidemment les petites agences sont dans ce cas écrasées par les agences qui ont les moyens de fournir ce travail. On a de plus en plus ce genre de situations, même en marchés publics »*, indique Thomas Teyssaire.

On observe ici un **impact caractéristique de l'IA : elle ne crée pas la logique de gratuité, elle la rend plus facile, plus massive, plus "acceptable" aux yeux des donneurs d'ordre**. Elle constitue ici un élément aggravant dans un contexte de conjoncture économique difficile. ».

Les architectes observent une tendance croissante de certains maîtres d'ouvrage à considérer que la valeur ajoutée d'un architecte réside désormais essentiellement dans sa signature : « *L'architecture étant une profession réglementée, il y a toujours quand même cette barrière (l'inscription au tableau, le nom de l'architecte, la signature du permis) qui nous laisse encore le monopole possible, mais on tend quand même vers une vulgarisation de notre métier, c'est-à-dire que la valeur ajoutée peut être remise en cause à tout moment* » (Brigitte Berceron).

Vers un appauvrissement de la création ?

Les craintes des dirigeants portent également sur le risque de **perte de créativité** des productions sous l'effet de l'IA dont les contenus sont fortement standardisés : « *On va perdre toute la diversité de la créativité* » ; *L'IA ne fait que recycler ce qui a déjà été fait* » ; « *On va assister à un appauvrissement culturel et artistique, c'est une menace pour la création* » ;

En traduction, « *L'IA renforce l'uniformisation anglo-saxonne. Souvent quand vous traduisez plusieurs langues, surtout si elles sont rares, l'outil d'IA va passer auparavant par l'anglais, parce que c'est là qu'il y a le plus de corpus disponibles. On se retrouve avec des textes qui sont rédigés en français, mais avec des structures de phrases qui ressemblent de plus en plus à l'anglais et qui sont de plus en plus uniformes ; à terme, on a quand même un vrai risque de perdre ce qui fait le sel de notre langue* » (Anne Carnot).

Conséquence directe, **les productions risquent de baisser en qualité** ; plusieurs chefs d'entreprise considèrent que les clients accepteront des productions de moindre qualité en raison d'un prix plus bas, et d'un délai plus court : le risque est très élevé que l'arbitrage client se fasse en faveur du prix au détriment de l'expertise : « *Une moindre qualité amène les clients à s'en contenter* » « *Les gens vont faire par eux-mêmes... des images moyennes au lieu de faire appel à des professionnels* ». Pour certains, c'est déjà le cas : « *Leurs réalisations ne sont pas conformes aux techniques d'impression et les imprimeurs s'arrachent les cheveux* ».

À retenir

Les principales menaces que l'IA fait peser sur les chefs d'entreprises :

55 %	46 %	39 %
une perte de valeur de leurs prestations	une baisse du chiffre d'affaires et une perte de clientèle	une concurrence accrue

3. IA ET EMPLOI : PAS ENCORE DE BOULEVERSEMENT

L'intelligence artificielle suscite depuis plusieurs années des interrogations croissantes quant à ses conséquences sur l'emploi. Comme lors des précédentes vagues d'innovations technologiques, les effets attendus apparaissent ambivalents. D'un côté, l'IA est susceptible d'améliorer la productivité, de soutenir la croissance des entreprises, de favoriser l'émergence de nouveaux métiers et de créer des besoins en compétences nouvelles. De l'autre, elle réduit les besoins de main-d'œuvre pour certaines tâches répétitives ou standardisées, transforme profondément de nombreuses professions et fragilise certains emplois dont une partie des activités peut être automatisée.

Plusieurs secteurs comme le conseil ont déjà commencé à observer des évolutions concrètes, avec une part croissante d'automatisation du travail intellectuel routinier. Des entreprises ont déjà annoncé des réductions d'effectifs ou des gels de recrutement en lien avec les gains de productivité attendus de ces technologies, tandis que d'autres ont au contraire renforcé leurs équipes pour développer de nouveaux produits ou accompagner la transformation de leurs activités. Les effets observés à ce stade demeurent toutefois contrastés et varient fortement selon les secteurs, les métiers et le rythme d'adoption des outils d'IA. Contrairement à de nombreuses innovations précédentes, l'IA générative est désormais capable de produire des contenus, ce qui constitue le cœur même de nombreuses activités créatives et culturelles. Elle soulève donc des interrogations réelles concernant l'évolution des compétences, la valeur accordée au travail créatif humain et les conséquences potentielles sur les volumes d'emploi dans certaines professions.

D'une part le contexte économique difficile pourrait inciter les donneurs d'ordres à revoir à la baisse leurs commandes, ce qui pourrait entraîner des répercussions sur l'emploi des prestataires ; d'autre part, la différence de qualité (éventuellement) observée par rapport à une prestation professionnelle justifiera-t-elle toujours le recours à un spécialiste pour une majorité d'entreprises ?

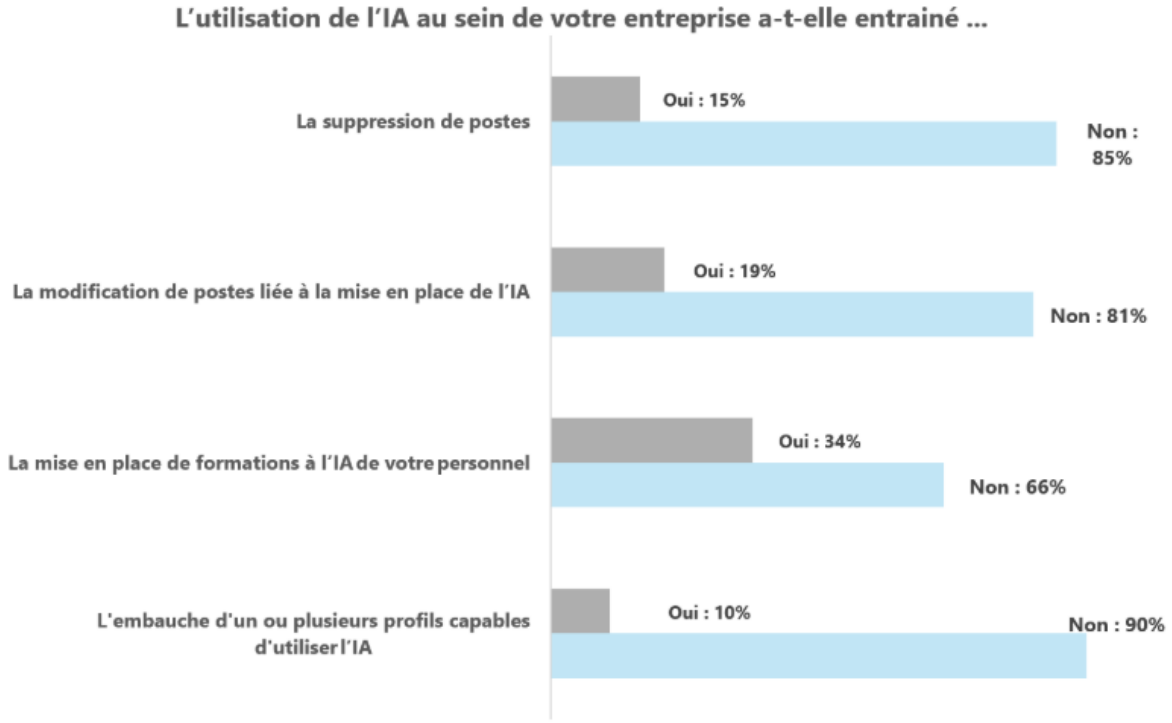
3.1. Un impact sur l'emploi encore limité

Selon notre enquête, **seuls 15 % des dirigeants déclarent avoir supprimé des postes en raison de l'IA.**

À l'horizon d'un an, **13 % des entreprises envisagent de supprimer des postes** à la suite de l'utilisation de l'IA. À Paris, cette perspective est légèrement plus marquée : 17 % des entreprises envisagent de supprimer des postes dans l'année.

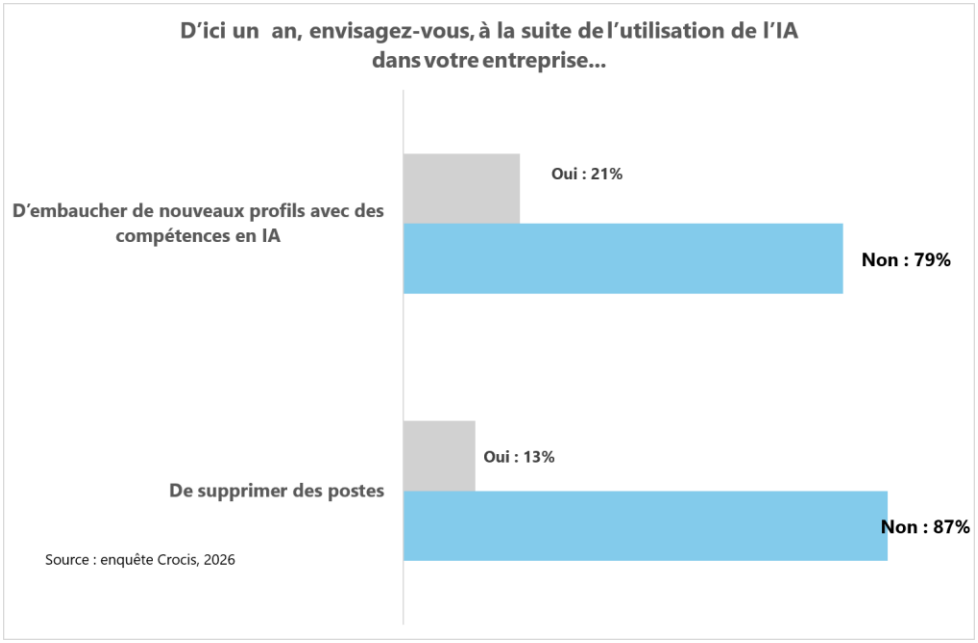
Pour le moment, l'utilisation de l'IA n'a encore entraîné que peu d'embauches spécifiques au sein des entreprises consultées : seules 10 % des entreprises concernées déclarent avoir embauché un ou plusieurs profils capables d'utiliser l'IA. La formation des salariés à l'utilisation de l'IA est plus fréquente que le recrutement d'un personnel déjà compétent dans ce domaine, : 34 % des chefs

d'entreprises déclarent avoir mis en place des formations à l'IA pour leur personnel, contre 66 % qui ne l'ont pas fait. 81 % déclarent ne pas avoir modifié les postes à la suite de l'arrivée de l'IA.



Source : enquête Crocis, 2026

21 % des entreprises envisagent d'embaucher de nouveaux profils avec des compétences en IA d'ici un an. À Paris, 23 % des entreprises envisagent d'embaucher des profils IA, soit un niveau légèrement supérieur au total régional.



Au vu de la baisse d'activité qui pourrait être générée par l'IA, **des craintes se font jour chez les dirigeants des ICC qu'à moyen et long terme, de nombreux emplois ne soient touchés** : *« Cela va générer une casse sociale importante voire démesurée » ; « À terme dans la post-production, les outils d'analyse IA pourront remplacer nos techniciens audiovisuels, notamment ceux qui vérifient les contenus audiovisuels et les conformateurs vidéo »*.

3.2. Les jeunes professionnels en première ligne

C'est en particulier l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle qui pourrait être compromise : leurs postes risquent d'être les plus impactés par l'IA. *« À terme, c'est la fin de tous les postes de débutants » ; « Les juniors n'ont plus trop de place » ; « Les entreprises vont cesser de prendre des jeunes en alternance »*, indiquent plusieurs chefs d'entreprises interrogés lors de l'enquête du Crocis

Mais comment acquérir de l'expérience lorsque les tâches d'entrée sont automatisées ? Maxime Jore explique *: « L'IA fait aujourd'hui tout ce que les jeunes professionnels qui sortent de l'école sont capables de faire. Il y a une sorte de creux qui se crée entre les étudiants encore à l'école et les professionnels expérimentés. Le secteur de l'animation, le motion design commencent à être touchés par la baisse de l'emploi, le secteur du jeu vidéo est très touché. Même si la baisse est multifactorielle, ce n'est pas uniquement dû à l'IA mais l'IA a quand même sa part de responsabilité »*.

3.3. Des formations fragilisées et un risque de perte de savoir-faire

Maxime Jore souligne d'ailleurs que plusieurs formations peinent désormais à recruter des élèves : design graphique, webmastering, jeu vidéo. Il devient également de plus en plus difficile pour les formations de placer les étudiants en entreprise : *« Nos concurrents comme La Fonderie de l'Image ou LISAA sont en grande difficulté, pas seulement à cause de l'IA, mais aussi à cause des restrictions budgétaires, notamment sur l'apprentissage. Au total, il y a moins d'élèves qui entrent dans les écoles et moins qui arrivent à trouver un emploi plus tard »*.

Cette disparition des tâches de « juniors » ou des étapes formatrices menace l'apprentissage des métiers et risque d'entraîner une perte de savoir-faire dans les ICC.

À retenir

Seuls 15 % des dirigeants ont supprimé	**13 %** des entreprises envisagent de	**21 %** envisagent d'embaucher des	**81 %** déclarent ne pas avoir modifié de

des postes en raison de l'IA	supprimer des postes d'ici un an	profils compétents en IA d'ici un an	postes à la suite de l'arrivée de l'IA

4. LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, PIERRE ANGULAIRE DES ICC

Depuis l'arrivée de l'IA générative, les controverses se multiplient autour de l'utilisation de contenus protégés pour entraîner les modèles d'IA, de la reproduction automatisée d'œuvres ou de styles artistiques, ainsi que du partage de la valeur créée par ces nouveaux outils.

Des contentieux majeurs ont émergé ces dernières années entre créateurs, éditeurs et entreprises technologiques dans plusieurs pays. En 2025, le SNE[2], la SGDL[3] et le SNAC[4] ont ainsi assigné Meta devant la justice française pour l'utilisation présumée d'œuvres protégées dans l'entraînement de son modèle d'IA générative sans autorisation préalable ni compensation financière.

De plus, les transformations observées par le passé dans la presse, l'édition, la musique, la photographie ou l'industrie du logiciel montrent que les innovations numériques peuvent remettre en cause les mécanismes traditionnels de protection et de rémunération des œuvres ; c'est pourquoi les professionnels sont conscients du sujet fondamental que constitue la propriété intellectuelle face à l'IA.

Mais les enjeux dépassent largement le cadre des artistes, des entreprises ou des marchés nationaux. Les contenus utilisés pour entraîner les modèles circulent à l'échelle mondiale, tandis que les principaux développeurs d'IA disposent de moyens financiers, technologiques et juridiques sans commune mesure avec ceux de nombreux créateurs, indépendants ou petites entreprises culturelles.

Dans ce contexte, la capacité des acteurs des ICC à faire valoir leurs droits implique nécessairement des démarches collectives, qu'il s'agisse d'actions en justice, de négociations sectorielles ou de l'élaboration de nouveaux cadres de régulation. Des organismes de gestion collective tels que la SACEM[5], la SACD[6] ou la Scam[7] ont ainsi engagé des démarches visant à faire reconnaître le droit des créateurs à autoriser ou refuser l'utilisation de leurs œuvres et à obtenir une rémunération en contrepartie. Il est en effet indispensable, pour des acteurs de taille modeste et souvent fragmentés de se regrouper afin de peser face à quelques grandes entreprises technologiques opérant à l'échelle mondiale.

[2] Syndicat national de l'édition
[3] Société des gens de lettres
[4] Syndicat national des auteurs et des compositeurs
[5] Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
[6] Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
[7] Société civile des auteurs multimédia

4.1. Une question à la fois juridique et économique

39 % des chefs d'entreprises citent parmi les effets négatifs de l'IA les risques liés au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle. Ce thème est omniprésent dans les réponses à l'enquête. Les répondants dénoncent à la fois le pillage des œuvres existantes pour entraîner les modèles, l'incertitude sur la propriété des contenus générés, l'absence de rémunération des créateurs.

4.2. Le pillage des œuvres : un problème commun à l'ensemble des ICC

Les chefs d'entreprises parlent explicitement de vol, de pillage ou de copie des œuvres, des bases de données et des idées : *« Nous avons déjà constaté concrètement le pillage de nos bases de données » ; « Les droits d'auteur sont bafoués » ; « C'est la fin de la création artistique et le pillage des idées »*.

Brigitte Berceron (Ordre des Architectes d'Ile-de-France) indique que, dans l'architecture, « *Toutes les IA se sont entraînées en fouillant dans nos bases de données. L'IA n'a pas sorti de son chapeau le projet d'architecture… donc quand elle nous aide, elle est allée chercher quelque part* ».

Les traducteurs sont confrontés à la même problématique. Anne Carnot de la Société Française des Traducteurs et Interprètes souligne : « *Tout ce qui sort de ces machines quand elles traduisent vient souvent de textes qui ont été pris sans l'accord des personnes qui détiennent les droits d'auteur. Juridiquement, il y a énormément de soucis avec ce qui est généré par ces outils* ». Elle rappelle le cas emblématique d'André Markowicz, traducteur spécialiste de Dostoïevski : *« Si vous demandez à une IA de traduire un texte de Dostoïevski, elle va produire un texte qui ressemblera énormément aux écrits de Markowicz, car la machine a aspiré l'ensemble de son œuvre, sans son consentement, ni sans qu'il soit rémunéré pour cela »*.

Plusieurs réponses formulent directement la menace en termes juridiques : « *La propriété intellectuelle est importante pour mon activité et elle risque de ne pas être respectée » ; « L'IA porte atteinte à la propriété intellectuelle »*.

4.3. À qui appartient une œuvre créée avec l'IA ?

La question de la titularité des droits est également centrale : il devient difficile de savoir à qui attribuer la paternité d'une œuvre créée avec l'IA : *« À qui appartient l'œuvre créée totalement ou partiellement avec le concours d'une IA ? » ; « Mes commanditaires iront "prompter" pour récupérer personnellement l'argent des droits d'auteurs » ; « C'est une problématique très sérieuse pour la survie de mon métier de compositeur »*.

La question économique rejoint ici celle des droits : les créateurs risquent de ne plus être rémunérés pour des contenus ou savoir-faire réutilisés par l'IA. Ce sujet concerne l'ensemble des ICC.

L'IA brouille également les règles professionnelles et déontologiques : ainsi, l'architecte Thomas Teyssaire souligne : « *Dans la profession, on a un code de déontologie : on ne peut pas sous-traiter un projet architectural. À quel moment va-t-on considérer que c'est de la sous-traitance quand on aura juste appuyé sur un bouton et que l'IA aura tout fait ?* ». Il reconnaît que ce scénario est pessimiste, mais il illustre bien la confusion que l'IA introduit dans des métiers régulés.

4.4. Une sensibilisation indispensable aux questions de droit d'auteur

Maxime Jore insiste sur la nécessité de sensibiliser les jeunes créateurs : « *Pour toute industrie culturelle et créative, l'enjeu majeur c'est de prouver sa propriété intellectuelle et de la faire valoir* ».

Il souligne la nécessité de mettre en place des outils de preuve de propriété intellectuelle et d'adapter les formations : « *Les artistes que nous formons vont produire des personnages, des ambiances, des histoires. Il faudra qu'ils soient capables de défendre leur propriété intellectuelle, de la vendre, de créer un modèle économique autour de leurs créations.* »

Plusieurs chefs d'entreprises soulignent que des salariés utilisent parfois des outils d'IA personnels pour des usages professionnels, y intégrant des données de l'entreprise sans conscience du risque de réutilisation ou de fuite. Une sensibilisation apparaît ici aussi indispensable.

4.5. Une demande d'encadrement et de régulation

Face à ces menaces, la demande d'encadrement est forte : « *L'irruption de l'IA générative pose des questions très graves qui demandent une régulation forte et rapide* ». Brigitte Berceron souligne que les créateurs ne sont pas informés lorsque leurs œuvres sont utilisées pour entraîner une IA : « *Aujourd'hui c'est à nous de prouver qu'on a été copiés. Il faudrait inverser la charge de la preuve et obliger les fournisseurs d'IA à déclarer quand ils se sont servis d'un patrimoine humain*. » Anne Carnot confirme : « *C'est impossible pour un individu de prouver que l'IA a utilisé ses contenus* ».

Une proposition[8] de loi est d'ailleurs à l'étude pour inverser cette charge de la preuve. Deborah Fortain rappelle : « *Dans ce domaine on ne peut pas avancer seul : chaque métier a une spécificité, mais on a tous les mêmes problèmes face à la dérégulation du marché* ». Un chef d'entreprise propose une taxe sur l'IA « *équivalente aux droits versés aux artistes* ». Mais Maxime Jore rappelle : « *Le droit court toujours après l'innovation* ».

[8] Proposition de loi relative à l'instauration d'une présomption d'utilisation des contenus culturels par les fournisseurs d'intelligence artificielle - Dossiers législatifs - 17e législature - Assemblée nationale

Il souligne également la question stratégique de la souveraineté des données : « *L'IA souveraine est un enjeu important : il faut savoir où sont nos données, avec quelles données on travaille et éviter que les productions ne partent ailleurs*. » Thomas Teyssaire ajoute que les LLM[9] américains sont soumis au Cloud Act[10] : « *Quand un architecte s'aide de l'IA pour son projet, les données transitent via des serveurs américains. Est-ce que les architectes ou maîtres d'ouvrage savent où sont leurs données ? Cela pose question pour les projets sensibles* ».

Brigitte Berceron résume le sentiment général : « *De toute façon l'IA est incontournable, il faut prendre le train en marche. Je pense qu'il faut juste l'encadrer ; je sais que ça peut faire comme dégâts et il faut qu'on arrive à la rendre vertueuse. Comme toutes les professions, comme tout le secteur culturel en fait* ».

5. L'IA EST LÀ : IL FAUT S'ADAPTER

Dans de nombreux secteurs, les entreprises ont déjà commencé à intégrer les technologies d'IA afin de gagner en rapidité, de réduire certains coûts de production ou d'automatiser des tâches répétitives. Cette évolution nourrit cependant des inquiétudes quant à l'avenir de certains métiers et à la viabilité des modèles économiques.

Toutefois, les innovations technologiques ne conduisent pas nécessairement à la disparition de l'expertise humaine, mais plutôt à sa transformation. Le besoin de professionnels capables de concevoir, d'interpréter, d'arbitrer et de garantir la qualité du résultat final n'a en effet pas disparu. L'enjeu devient alors moins de résister à la technologie que d'apprendre à l'utiliser avec discernement et de développer les compétences qui conservent une forte valeur ajoutée humaine.

Dans les ICC, cette question est particulièrement stratégique. Si l'IA peut reproduire ou recombiner des contenus existants à grande échelle, elle peine encore à mobiliser l'expérience vécue, l'intention artistique, la sensibilité culturelle, l'humour, les sous-entendus ou la capacité à proposer des ruptures créatives réellement inédites. À mesure que les contenus générés automatiquement se multiplient, certains professionnels estiment même que l'originalité, le style personnel, l'esprit critique et l'expertise métier pourraient devenir des facteurs de différenciation encore plus importants qu'aujourd'hui. Cette perspective suppose toutefois une adaptation profonde des entreprises, des créateurs et des organismes de formation, afin de former les professionnels à un usage maîtrisé de l'IA tout en préservant ce qui constitue le cœur de la valeur des industries culturelles et créatives : la créativité humaine.

[9] Programmes d'intelligence artificielle

[10] Loi qui permet aux agences de renseignement américaines d'obliger les fournisseurs de services cloud basés aux États-Unis à leur fournir les données stockées sur leurs serveurs, même si ces données se trouvent en dehors des États-Unis (par exemple, sur des serveurs situés en France ou en Europe).

5.1. L'IA : un outil utile, mais porteur d'ambiguïtés

Les chefs d'entreprises considèrent l'IA comme un outil utile, mais soulignent l'ambiguïté de son utilisation : « *Si j'utilise moi-même quelques outils IA pour améliorer mes prestations, l'IA est aussi susceptible de réduire significativement les commandes qui me sont soumises, mais aussi les prix de mes prestations* ».

Faut-il pour autant être pessimiste ? Maxime Jore tempère : « *Je me plais à croire que l'IA va vite montrer ses limites, ce qui ne veut pas dire qu'on arrêtera de l'utiliser ; on continuera mais on prendra conscience de ces limites-là. Il y aura toute une dimension éducative* ».

5.2. Former à un usage critique : un enjeu central pour les écoles

Les formations commencent à s'adapter : « *Aux Gobelins, on va aller vers un usage équilibré de l'IA : on ne la refuse pas, on l'intègre dans la formation, mais on lui garde une proportion uniquement technique : c'est un outil supplémentaire de travail.* »

Maxime Jore précise : « *On va renforcer toutes les matières non techniques, tout ce qui est culture de l'image. Un étudiant, un artiste pour pouvoir se servir correctement de l'IA doit avoir déjà sa vision artistique. On va renforcer l'esprit critique pour qu'il soit capable de prendre du recul par rapport aux réponses de l'IA* ».

5.3. L'humain face à l'IA : une créativité qui conserve un avantage décisif

Maxime Jore considère que la créativité humaine va conserver un avantage décisif : « *L'IA va diviser le secteur en deux : d'un côté une production industrielle d'images réalisée avec l'IA, de l'autre des images de luxe, plus artisanales et artistiques avec un vrai travail de dessin, un vrai style artistique. Une marque qui souhaite un film avec une vraie patte artistique fera plutôt appel à des studios qui travailleront peu, voire pas, avec l'IA* ». Mais le risque est réel que les clients privilégient un coût moindre et sacrifient la qualité, à part dans quelques secteurs visant le haut de gamme, un marché qui devrait rester assez limité.

Pourtant, les professionnels restent optimistes. Anne Carnot rappelle que : « *L'IA n'est pas capable de comprendre les jeux de mots, les connotations culturelles, les références particulières. La traduction, l'interprétation, c'est profondément humain : il faut traduire ce qu'on entend mais aussi les non-dits, tout un bagage culturel. Je ne vois pas des robots prendre le relais de ce que nous faisons* ».

5.4. Ce qui restera rare… prendra de la valeur

Optimisme également pour Maxime Jore : « *L'IA peut aider à l'innovation, mais ça ne sera jamais très innovant parce que ça va reprendre toujours la même chose que ce qu'il y a sur Internet. On finit par tourner en rond avec toujours les mêmes idées. Il n'y a que la créativité humaine qui permet de trouver quelque chose de vraiment innovant.* »

Il conclut : « *Quand l'IA devient massive, qu'est-ce qui va prendre de la valeur ? Tout ce qui n'est pas technique, tout ce qui n'est pas IA, tout ce qui est rare : l'intention artistique, le style artistique* ».

Les ICC franciliennes sont à un tournant : l'IA ouvre des possibilités inédites mais fragilise les modèles économiques, les métiers d'entrée de carrière et la valeur de la création. L'enjeu n'est pas d'adopter ou de refuser l'IA, mais de construire des conditions d'usage qui protègent la créativité, la rémunération et la diversité des acteurs.

II

L'ILE-DE-FRANCE, PREMIÈRE RÉGION CRÉATIVE DE FRANCE : **REPÈRES ET TENDANCES-CLÉS**

En 2025, l'Île-de-France confirme sa position centrale pour les ICC françaises : elle concentre 41 % des établissements employeurs et 55 % des salariés nationaux du secteur. Ce poids régional ne doit toutefois pas masquer la diversité des modèles économiques. Certains secteurs reposent principalement sur des indépendants et de très petites structures ; d'autres sont davantage organisés autour d'employeurs structurés, de chaînes de production et d'investissements techniques.

Entre 2015 et 2025, le secteur apparaît globalement stable, mais cette stabilité agrégée recouvre de profondes recompositions : montée du design et du jeu vidéo, transformation de l'audiovisuel, fragilisation de la presse et de la publicité traditionnelle, essor de certaines filières du luxe, recomposition des métiers sous l'effet du numérique et de l'intelligence artificielle.

1. LE SECTEUR DES ICC DANS SON ENSEMBLE EN ILE-DE-FRANCE

En 2025, l'Île-de-France concentre 41 % des établissements employeurs des ICC françaises et 55 % des salariés du secteur au niveau national, ce qui lui confère une place centrale et unique au sein des ICC.

1.1. Un tissu d'établissements dense, majoritairement composé de structures sans salarié

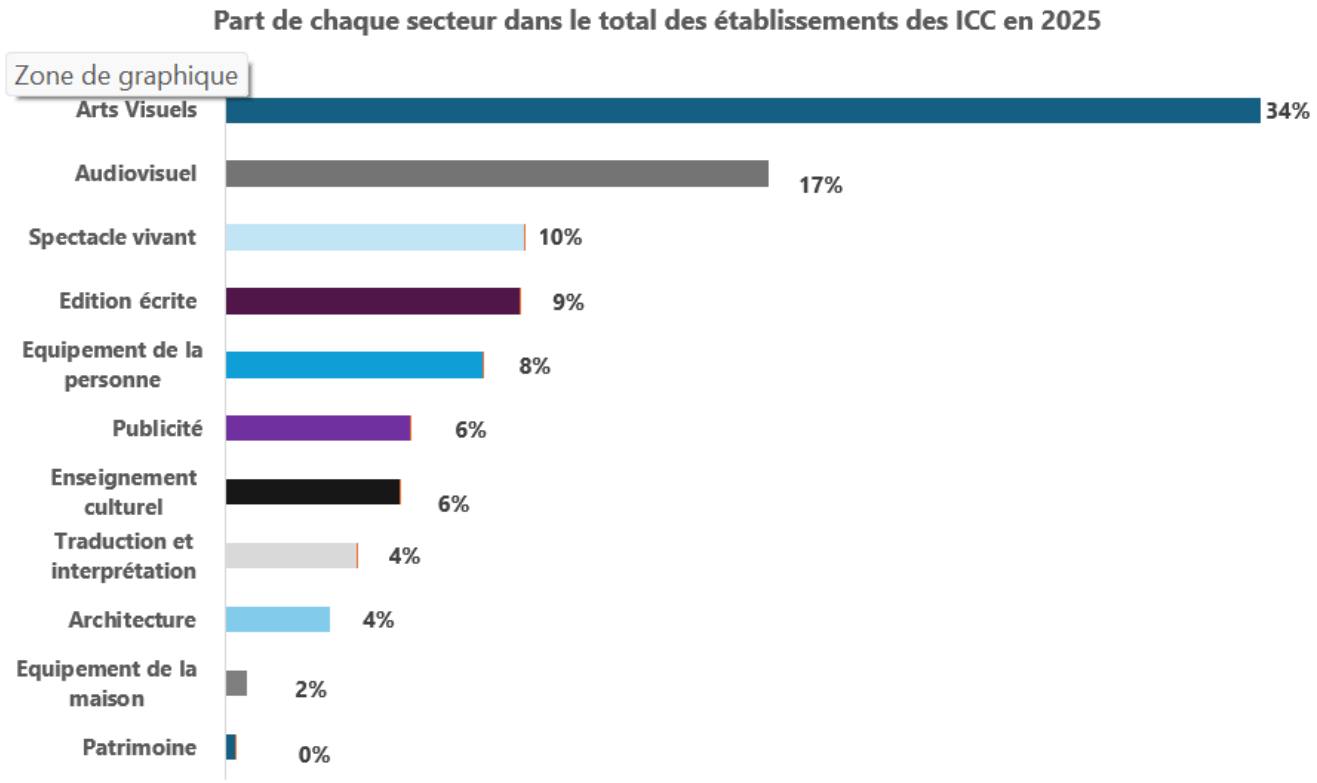
En 2025, les industries culturelles et créatives (ICC) comptent 140 985 établissements en Île-de-France, dont 24 999 établissements employeurs. Cette structure met en évidence deux éléments : tout d'abord le rôle majeur de l'Île-de-France dans les ICC, et la forte prédominance des structures sans salarié dans ces industries.

Établissements employeurs et effectifs salariés en France et Ile-de-France : évolution 2015-2025

	Nombre établissement employeurs 2015	Nombre établissement employeurs 2025	Effectifs 2015	Effectifs 2025
TOTAL ICC France	58 889	61 276	447 547	434 519
Total ICC Ile-de-France	25 007	24 999	245 202	238 903
Part ICC IDF / ICC France	42 %	41 %	55 %	55 %

Source : ACOSS, 2025

Lorsque l'on analyse la répartition des établissements par secteur au sein des ICC en Île-de-France, on constate que le secteur des arts visuels représente 34 % des établissements, devant l'audiovisuel (17 %) et le spectacle vivant (10 %). L'édition écrite (9 %) et l'équipement de la personne (8 %) occupent également une part significative.



Source : Urssaf, 2025

Nombre total d'établissements des ICC en Ile-de-France en 2025

Secteur	Nombre total d'établissements 2025	Part secteur / total ICC
Arts Visuels	47 266	34 %
Spectacle vivant	13 537	10 %
Audiovisuel	24 631	17 %
Edition écrite	13 333	9 %
Patrimoine	433	0 %
Enseignement culturel	7 898	6 %
Architecture	4 981	4 %
Publicité	8 345	6 %
Traduction et interprétation	5 953	4 %
Equipement de la personne (fabrication)	11 629	8 %
Equipement de la maison	2 979	2 %
TOTAL	**140 985**	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, ce sont les arts visuels (comprenant les activités spécialisées de design, les activités photographiques, la création artistique relevant des arts plastiques et les autres créations artistiques) qui enregistrent la seule augmentation importante en nombre d'établissements employeurs dans la région, portée par la croissance des activités de design, (voir détail fiche « Arts visuels » page 47).
À l'inverse, plusieurs secteurs connaissent une baisse marquée du nombre d'établissements employeurs, notamment la traduction-interprétation (- 27 %), la publicité (- 22 %) et l'édition écrite (- 20 %).

D'autres secteurs évoluent plus modérément : le patrimoine et l'enseignement culturel progressent (+ 9 % chacun), tandis que l'équipement de la personne recule (- 12 %). Les autres secteurs demeurent globalement stables.

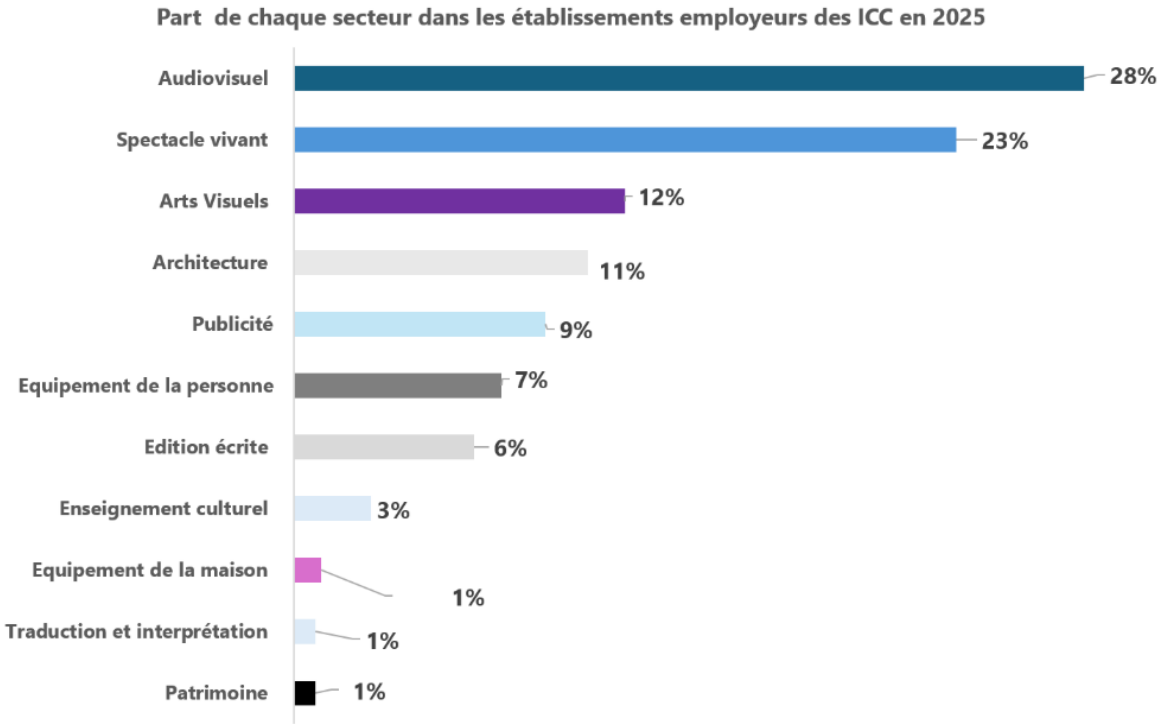
Dans l'ensemble, le nombre d'établissements employeurs du secteur est resté stable alors qu'au niveau national, le secteur a crû de 4 %.

Évolution du nombre d'établissements employeurs des ICC en Ile-de-France 2015-2025

Secteur	Nombre établissements employeurs 2015	Nombre établissements employeurs 2025	Evolution 2025/2015
Arts Visuels	2 022	2 885	43 %
Spectacle vivant	5 902	5 766	- 2 %
Audiovisuel	6 486	6 875	6 %
Edition écrite	1 969	1 568	- 20 %
Patrimoine	170	185	9 %
Enseignement culturel	614	668	9 %
Architecture	2 472	2 641	7 %
Publicité	2 819	2 186	- 22 %
Traduction et interprétation	252	185	- 27 %
Equipement de la personne	2 059	1 803	- 12 %
Equipement de la maison	242	237	- 2 %
TOTAL	**25 007**	**24 999**	- 0,03 %

Source : ACOSS, 2025

Cependant, lorsque l'on observe uniquement les établissements employeurs (1 salarié ou plus) on ne retrouve pas la même répartition. Cette fois-ci, c'est l'audiovisuel qui est en tête, avec 28 % des établissements employeurs en Ile-de-France, suivi par le spectacle vivant (23 %) et les arts visuels qui comptent pour 12 % des établissements employeurs. L'architecture (11 %) et la publicité (9 %) occupent également une part significative des établissements employeurs.



Source : ACOSS, 2025

Part de chaque secteur dans les ICC en Ile-de-France en 2025 en nombre d'établissements employeurs

Secteur	Établissements employeurs	Part du secteur / total ICC
Arts Visuels	2 885	12 %
Spectacle vivant	5 766	23 %
Audiovisuel	6 875	28 %
Edition écrite	1 568	6 %
Patrimoine	185	1 %
Enseignement culturel	668	3 %
Architecture	2 641	11 %
Publicité	2 186	9 %
Traduction et interprétation	185	1 %
Equipement de la personne	1 803	7 %
Equipement de la maison	237	1 %
TOTAL	**24 999**	100 %

Source : ACOSS, 2025

Ces données illustrent le fait que certains secteurs se caractérisent par une très forte proportion de structures sans salarié alors que d'autres sont davantage organisés autour d'établissements employeurs. En effet, certaines professions s'organisent largement autour des travailleurs indépendants (« free-lances », « pigistes » etc.) et des micro-entreprises, alors que d'autres activités nécessitent des moyens plus conséquents.

Ainsi, les arts visuels comptent-ils une part très élevée d'établissements sans salarié (94 %), traduisant le poids des travailleurs indépendants dans le domaine, notamment dans le graphisme par exemple. De la même manière, la traduction-interprétation (97 % d'établissements sans salarié) est presque uniquement composée de travailleurs indépendants.

À l'inverse, certains secteurs présentent une structuration davantage tournée vers l'emploi salarié. C'est notamment le cas de l'architecture, de la publicité ou encore du patrimoine, où la part des établissements employeurs est plus élevée, traduisant des organisations plus structurées.

Part des établissements avec et sans salarié par secteur en Ile-de-France en 2025

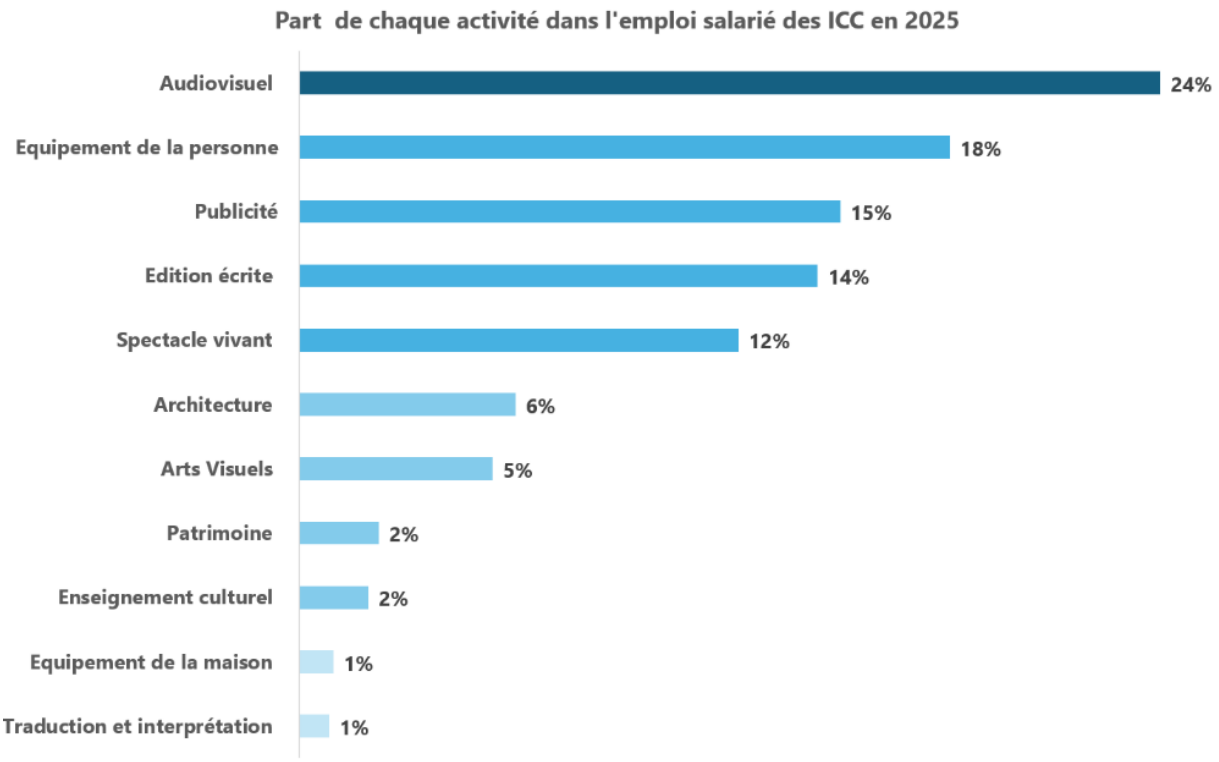
Secteur	Proportion établissements sans salarié	Proportion établissements avec salariés
Arts Visuels	94 %	6 %
Spectacle vivant	57 %	43 %
Audiovisuel	72 %	28 %
Edition écrite	88 %	12 %
Patrimoine	57 %	43 %
Enseignement culturel	92 %	8 %
Architecture	47 %	53 %
Publicité	74 %	26 %
Traduction et interprétation	97 %	3 %
Equipement de la personne	84 %	16 %
Equipement de la maison	92 %	8 %
TOTAL	**82 %**	**18 %**

Source : ACOSS, 2025

1.2. Des dynamiques d'emploi contrastées selon les secteurs

En 2025, les industries culturelles et créatives représentent 238 903 salariés en Île-de-France, ce qui représente 55 % des effectifs nationaux du secteur des ICC.

La répartition des effectifs met en évidence une forte concentration de l'emploi dans un nombre limité de secteurs. L'audiovisuel constitue le premier employeur avec 24 % des effectifs, devant l'équipement de la personne (18 %), la publicité (15 %) et l'édition écrite (14 %). Au contraire, certains secteurs emploient nettement moins de salariés, comme le patrimoine et l'enseignement culturel (2 % chacun), ainsi que la traduction-interprétation et l'équipement de la maison (1 % chacun).



Source : ACOSS, 2025

Entre 2015 et 2025, le nombre total de salariés des ICC est en légère baisse (- 3 %), autant qu'au niveau national. Cette donnée globale masque toutefois des dynamiques qui sont très contrastées selon les secteurs ; l'apparition de l'IA est toutefois encore trop récente pour qu'on en perçoive les effets sur cette période.

Plusieurs secteurs connaissent une progression significative de leurs effectifs pendant la période 2015-2025.C'est notamment le cas **des arts visuels** : c'est le secteur qui **enregistre la croissance la plus spectaculaire** : + 43 % du nombre d'établissements employeurs, et + 39 % en effectifs salariés. Dans ce secteur, c'est le design qui enregistre l'essentiel de la croissance (établissements employeurs : + 76 %, effectifs salariés : + 73 %). Le design devient l'un des moteurs majeurs de l'économie créative francilienne, porté par la numérisation de l'économie, les interfaces numériques, les activités de communication digitale (voir fiche Arts visuels page 47).

L'architecture connaît également l'une des plus fortes hausses d'emploi des ICC (+ 7 % d'établissements employeurs, + 23 % d'effectifs salariés), sans doute en lien avec les transformations urbaines, la rénovation du bâti et la transition écologique.

Quant au secteur de l'équipement de la personne, s'il enregistre une baisse de 12 % du nombre d'établissements employeurs, il connait une hausse de 19 % des effectifs salariés, ce qui évoque une concentration croissante autour de grandes filières du luxe (maroquinerie-sellerie + 81 % en effectifs salariés, joaillerie-bijouterie + 61 %, parfums et cosmétiques + 18 %).

À l'inverse, plusieurs secteurs enregistrent des baisses notables de leurs effectifs pendant la période : l'édition écrite (- 16 %), l'audiovisuel (- 13 %), le spectacle vivant (- 7 %) et la publicité (- 6 %).

Ces différences traduisent la nécessité d'analyser le secteur des ICC en affinant l'analyse par sous-secteur. Certains secteurs sont très impactés par les évolutions économiques, géopolitiques et technologiques, quand d'autres le sont beaucoup moins.

Ainsi, les arts visuels, qui comptent 47 266 établissements, emploient seulement 12 726 salariés ; en effet, ces activités fonctionnent beaucoup avec des indépendants, des micro-entreprises, des professions libérales. 94 % des établissements n'ont aucun salarié.

Au contraire, l'audiovisuel, qui compte moins d'établissements que les arts visuels, est le premier employeur régional. Cette industrie, qui couvre toute une chaine de production, nécessite en effet des équipes et des investissements et donc des structures de taille conséquente.

L'équipement de la personne, qui couvre aussi bien l'habillement, les parfums ou la joaillerie emploie 18 % de tous les emplois salariés ICC et reste un des piliers majeurs de l'économie créative francilienne et nationale, réputée mondialement pour la mode et le luxe.

Évolution des effectifs salariés par secteur en Ile-de-France 2015-2025

Secteur	Effectifs 2015	Effectifs 2025	Évolution	Part secteur / total ICC
Arts Visuels	9 139	12 726	39 %	5 %
Spectacle vivant	31 056	28 875	- 7 %	12 %
Audiovisuel	65 137	56 636	- 13 %	24 %
Edition écrite	40 689	34 099	- 16 %	14 %
Patrimoine	5 065	5 237	3 %	2 %
Enseignement culturel	4 593	4 545	- 1 %	2 %
Architecture	11 526	14 216	23 %	6 %
Publicité	38 042	35 580	- 6 %	15 %
Traduction et interprétation	1 735	1 961	13 %	1 %
Equipement de la personne	36 014	42 784	19 %	18 %
Equipement de la maison	2 206	2 244	2 %	1 %
TOTAL	**245 202**	**238 903**	**- 3 %**	**100 %**

Source : ACOSS, 2025

1.3 Une forte dynamique entrepreneuriale portée par Paris, la publicité et les arts visuels

En 2025, au sein de la région francilienne, 34 924 entreprises ont été créées, dont 44 % à Paris. Ce chiffre représente 31 % des créations d'entreprises dans le secteur des ICC au niveau national. C'est dans la capitale que le taux de création d'entreprises est le plus élevé (34 %), devant la Seine-Saint-Denis (30 %), les Yvelines et le Val d'Oise (27 % chacun).

Nombre de créations d'entreprises par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre créations entreprises	15 387	2 200	2 685	1 919	4 178	3 561	3 188	1 806	**34 924**
Taux de création département / total IDF	34 %	25 %	27 %	26 %	28 %	30 %	28 %	27 %	30 %

Source : Insee, SIDE, 2025

Nombre de créations d'entreprises dans les ICC en Ile-de-France par secteur

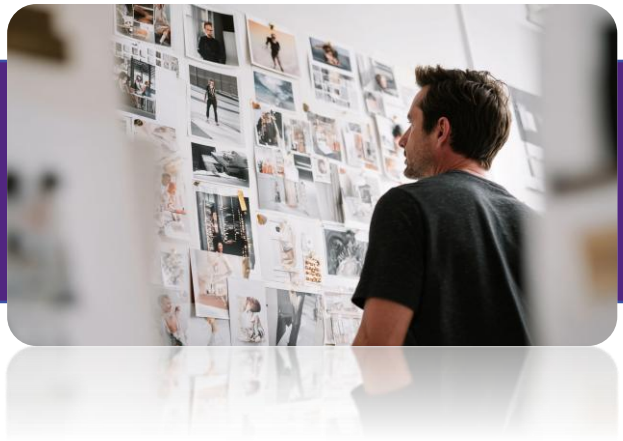
Secteur	Créations d'entreprises 2025	Taux de création
Arts Visuels	13 078	28 %
Spectacle vivant	2 744	20 %
Audiovisuel	6 757	27 %
Edition écrite	3 280	25 %
Patrimoine	76	18 %
Enseignement culturel	1 281	16 %
Architecture	938	19 %
Publicité	2 775	33 %
Traduction et interprétation	957	16 %
Equipement de la personne	2 469	21 %
Equipement de la maison	569	19 %
TOTAL	**34 924**	25 %

Source : Insee, SIDE, 2025

C'est dans le secteur de la publicité que le taux de création d'entreprise est le plus élevé (33 %), devant les arts visuels (28 %) et l'audiovisuel (27 %).

L'analyse des statistiques montre que les ICC franciliennes apparaissent globalement stables, mais cette stabilité masque des transformations profondes. Entre 2015 et 2025, le nombre d'établissements employeurs est resté quasiment inchangé (- 0,03 %) tandis que les effectifs ont légèrement reculé (- 3 %). Derrière cette apparente stabilité se cachent des gagnants, des perdants et plusieurs secteurs en recomposition. La décennie 2015-2025 est moins marquée par une crise générale des ICC que par un transfert progressif de l'emploi et de la valeur des médias et filières historiques (édition, audiovisuel, spectacle vivant) vers le design, l'architecture et les filières du luxe.

Mais l'arrivée de l'IA promet de nouveaux bouleversements à venir.



ARTS VISUELS : UNE DYNAMIQUE PORTÉE PAR LE DESIGN

Le secteur des arts visuels est constitué des activités suivantes :

- 7410Z Activités spécialisées de design
- 7420Z Activités photographiques
- 9003A Création artistique relevant des arts plastiques
- 9003B Autre création artistique

Le design moteur de la progression du nombre d'établissements employeurs

En 2025, les arts visuels comptent 47 266 établissements en Ile-de-France, ce qui en fait le premier secteur des ICC en nombre d'établissements, devant l'audiovisuel et le spectacle vivant (34 % du total des établissements ICC franciliens). 41 % de ces établissements sont situés à Paris.

Nombre d'établissements par département en 2025

Département	**75**	**77**	**78**	**91**	**92**	**93**	**94**	**95**	**Total IDF**
Nombre d'établissements	19 451	3 221	3 913	2 853	6 143	4 720	4 357	2 608	**47 266**
Part du département / Total IDF	41 %	7 %	8 %	6 %	13 %	10 %	9 %	6 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Le secteur se caractérise par une très forte proportion de structures sans salarié (94 %), traduisant le poids des travailleurs indépendants et des micro-entreprises, notamment dans les activités de design et de photographie. Ainsi, le secteur des arts visuels représente-t-il une part modeste des établissements employeurs des ICC (établissements de 1 salarié ou plus) puisqu'avec 2 885 établissements employeurs en 2025, il ne pèse que 12 % de cette catégorie en Île-de-France, loin derrière l'audiovisuel (28 %) et le spectacle vivant (23 %). Parmi les établissements employeurs, 59 % sont situés à Paris.

Nombre d'établissements employeurs par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre d'établissements employeurs	1 697	105	162	94	306	235	191	95	**2 885**
Part département / Total IDF	59 %	4 %	6%	3 %	11 %	8 %	7 %	3 %	**100 %**

Source : ACOSS, 2025

Nombre d'établissements par activité en Ile-de-France en 2025

Activité	Total établissements 2025
7410Z Activités spécialisées de design	24 210
7420Z Activités photographiques	12 628
9003A Création artistique relevant des arts plastiques	3 915
9003B Autre création artistique	6 513
Total Arts visuels	**47 266**

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur des Arts visuels a fortement progressé dans la région (+ 43 %, passant de 2 022 à 2 885), une dynamique unique parmi les secteurs des ICC franciliennes. C'est le seul secteur à enregistrer une hausse aussi marquée sur la période, alors que la majorité enregistre au contraire un net recul. Cette hausse cache cependant des disparités au sein du secteur. Alors que les activités spécialisées de design (NAF 7410Z) ont été en forte hausse sur 10 ans (+ 76 %), les activités de création artistique relevant des arts plastiques (NAF 9003A) ont enregistré une hausse de 15 %, tandis que les établissements classés en « Autre création artistique » ont subi une forte baisse (- 34%).

Nombre d'établissements employeurs, évolution 2015-2025

Code Naf et libellé	Nombre d'établissements 2015	Nombre d'établissements 2025	Évolution
7410Z Activités spécialisées de design	1 164	2 049	76 %
7420Z Activités photographiques	465	491	6 %
9003A Création artistique relevant des arts plastiques	176	202	15 %
9003B Autre création artistique	217	143	- 34 %
Total Arts visuels	**2 022**	**2 885**	**43 %**

Source : ACOSS, 2025

Des effectifs salariés en nette hausse, tirés par le dynamisme du design

Le secteur des Arts visuels emploie 12 726 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 5 % des effectifs franciliens des ICC. 69 % des salariés du secteur travaillent à Paris.

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur ont progressé de 39 % dans la région, passant de 9 139 à 12 726 salariés, soit la plus forte hausse de l'ensemble des secteurs des ICC franciliennes, devant l'architecture (+ 23 %) et l'équipement de la personne (+ 19 %).

Cette progression est presque intégralement portée par les activités spécialisées de design, dont les effectifs ont bondi de 73 % depuis 2015 (de 5 312 à 9 172 salariés) et qui représentent désormais 72 % des effectifs salariés du secteur. À l'inverse, les activités photographiques (- 9 %) et les autres créations artistiques (- 12 %) reculent sur la période, tandis que la création artistique relevant des arts plastiques progresse plus modérément (+ 11 %).

Effectifs salariés des Arts visuels par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Effectifs salariés 2025	8 789	340	474	278	1 260	849	467	269	**12 726**
Part du département / Total IDF	69 %	3 %	4 %	2 %	10 %	7 %	4 %	2 %	**100 %**

Source : ACOSS, 2025

A Paris, ce sont les 8ème (19 % des effectifs parisiens), 2ème (14 % des effectifs parisiens) et 9ème (10 %) arrondissements qui concentrent le plus de salariés du secteur (source ACOSS, 2025)

Évolution du nombre de salariés des Arts visuels par secteur 2025-2015

Code NAF	Libellé Naf 2008 732	2015	2025	Évolution
7410Z	Activités spécialisées de design	5 312	9 172	73 %
7420Z	Activités photographiques	2 515	2 283	- 9 %
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques	511	568	11 %
9003B	Autre création artistique	801	703	- 12 %
	Total Arts visuels	**9 139**	**12 726**	39 %

Source : ACOSS, 2025

Les créations d'entreprises très nombreuses dans les arts plastiques

En 2025, 13 078 entreprises ont été créées dans le secteur des arts visuels en Île-de-France, soit 37 % de l'ensemble des créations d'entreprises des ICC franciliennes. Cela fait des arts visuels le secteur le plus dynamique en la matière. 44 % de ces créations ont eu lieu à Paris ; avec un taux de création de 29 %, la capitale surperforme légèrement dans ce domaine par rapport à la moyenne régionale.

Les créations sont avant tout portées par la création artistique relevant des arts plastiques (taux de création de 51 %) et les activités répertoriées sous « Autre création artistique » (31 %).

Nombre de créations d'entreprises dans les Arts visuels par département en 2025

Code	Activité	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
7410Z	Activités spécialisées de design	2 893	359	507	311	881	538	556	305	6 350
7420Z	Activités photographiques	1 069	230	229	177	308	269	249	166	2 697
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques	824	95	179	95	256	207	236	99	1 991
9003B	Autre création artistique	930	117	153	92	233	233	185	97	2 040
Total général	**Total créations Arts Visuels**	5 716	801	1 068	675	1 678	1 247	1 226	667	**13 078**
	Taux de création	29 %	25 %	27 %	24 %	27 %	26 %	28 %	26 %	28 %

Source : Insee, SIDE, 2025

Taux de création d'entreprise par activité du secteur des Arts visuels en 2025

Activité	Créations IDF	Taux de création
7410Z Activités spécialisées de design	6 350	26 %
7420Z Activités photographiques	2 697	21 %
9003A Création artistique relevant des arts plastiques	1 991	51 %
9003B Autre création artistique	2 040	31 %
Total Arts visuels	**13 078**	**28 %**

Source : Insee, SIDE, 2025



AUDIOVISUEL : UN POIDS ÉCONOMIQUE MAJEUR MALGRÉ LE RECUL DE L'EMPLOI

Le secteur de l'audiovisuel est constitué des activités suivantes :

- 5821Z Édition de jeux électroniques
- 5911A Production de films et de programmes pour la télévision
- 5911B Production de films institutionnels et publicitaires
- 5911C Production de films pour le cinéma
- 5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de TV
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Édition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 5920Z Enregistrement sonore et édition musicale
- 6010Z Édition et diffusion de programmes radio
- 6020A Édition de chaînes généralistes
- 6020B Édition de chaînes thématiques

Des établissements employeurs en légère progression, avec de fortes disparités selon les activités

En 2025, l'audiovisuel compte 24 631 établissements en Île-de-France, ce qui en fait le deuxième secteur des Industries Culturelles et Créatives en nombre d'établissements, derrière les arts visuels (17 % du total des établissements ICC franciliens). 49 % de ces établissements sont situés à Paris.

Nombre d'établissements de l'audiovisuel par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	12 189	1 191	1 474	1 092	3 312	2 413	1 976	984	**24 631**
Part du département / Total IDF	49 %	5 %	6 %	4 %	13 %	10 %	8 %	4 %	**100 %**

Source : ACOSS, 2025

Nombre d'établissements de l'audiovisuel par activité en Ile-de-France en 2025

Code APE	Libelle	Total établissement
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	4 852
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	7 451
5911C	Production de films pour le cinéma	2 155
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de TV	4 579
5913A	Distribution de films cinématographiques	488
5913B	Édition et distribution vidéo	311
5914Z	Projection de films cinématographiques	63
5821Z	Édition de jeux électroniques	434
5920Z	Édition d'enregistrements sonores	4 028
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	175
6020A	Édition de chaînes généralistes	32
6020B	Édition de chaînes thématiques	63
	Total Audiovisuel	**24 631**

Source : ACOSS, 2025

Le secteur se caractérise par une proportion moins marquée d'établissements sans salarié que d'autres secteurs des ICC, ce qui montre que le secteur est plus structuré autour de l'emploi salarié.

Ainsi, le secteur de l'audiovisuel représente-t-il la part la plus importante des établissements employeurs des ICC dans la région puisqu'avec 6 875 établissements employeurs en 2025, il pèse pour 28 % de cette catégorie en Île-de-France.

Nombre d'établissements employeurs de l'audiovisuel par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	4 718	110	184	116	868	489	275	115	**6 875**
Part département / total IDF	69 %	2 %	3 %	2 %	13 %	7 %	4 %	2 %	**100 %**

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur dans la région a progressé de manière mesurée (+ 6 %, passant de 6 486 à 6 875). Comme dans de nombreux secteurs, cette évolution globale masque de fortes disparités selon les activités. L'édition de jeux électroniques (NAF 5821Z) enregistre la plus forte hausse du secteur avec + 93 %, suivie par l'enregistrement sonore et l'édition musicale avec +35% (NAF 5920Z).

À l'inverse, plusieurs activités diminuent de manière très importante, notamment l'édition et la distribution vidéo (NAF 5913B, - 35 %), la distribution de films cinématographiques (NAF 5913A, - 22 %) ou la post-production de films cinématographiques, de vidéo (NAF 5912Z, - 17 %) et la production de films pour le cinéma (NAF 5911C, - 15 %).

Nombre d'établissements employeurs de l'audiovisuel : évolution 2025-2015

Code Naf et Libellé	Nombre d'établissements employeurs 2015	Nombre d'établissements employeurs 2025	Évolution
5821Z Édition de jeux électroniques	59	114	93 %
5911A Production de films et de programmes pour la télévision	1 858	2 149	16 %
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	1 190	1 318	11 %
5911C Production de films pour le cinéma	1 466	1 240	- 15 %
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo	531	442	- 17 %
5913A Distribution de films cinématographiques	141	110	- 22 %
5913B Edition et distribution vidéo	51	33	- 35 %
5914Z Projection de films cinématographiques	178	185	4 %
5920Z Enregistrement sonore et édition musicale	824	1 111	35 %
6010Z Édition et diffusion de programmes radio	95	92	- 3 %
6020A Edition de chaînes généralistes	27	29	7 %
6020B Edition de chaînes thématiques	66	52	- 21 %
Total Audiovisuel	**6 486**	**6 875**	**6 %**

Source : ACOSS, 2025

Des effectifs concentrés à Paris dans un secteur en repli

Le secteur emploie 56 636 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 24 % des effectifs franciliens des ICC. 58 % des salariés du secteur travaillent à Paris.

Effectifs salariés par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Effectifs salariés 2025	33 039	431	586	422	15 581	4 050	2 182	345	**56 636**
Part département / Total IDF	58 %	1 %	1 %	1 %	28 %	7 %	4 %	1 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur ont reculé de 13 % dans la région, passant de 65 137 à 56 636 salariés, l'une des baisses les plus marquées parmi les secteurs des ICC franciliens. Ce recul touche la quasi-totalité des activités du secteur, en particulier l'édition et la distribution vidéo (NAF 5913B) avec une baisse de 64 %, la production de films pour le cinéma (NAF 5911C) avec - 41 % et l'édition de chaînes thématiques (NAF 6020B, - 35 %).

À l'inverse, deux activités progressent nettement : l'édition de jeux électroniques (NAF 5821Z, + 23 %) et l'enregistrement sonore et l'édition musicale (NAF 5920Z, + 20 %). A Paris, ce sont les 15ème (24 % des effectifs parisiens), 16ème (12 %) et 11ème (8 %) arrondissements qui concentrent le plus de salariés du secteur.

Effectifs salariés de l'audiovisuel en Ile-de-France, évolution 2025-2015

Code Naf	2015	2025	Évolution
5821Z Édition de jeux électroniques	1 562	1 922	23 %
5911A Production de films et de programmes pour la télévision	13 957	12 287	- 12 %
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	4 876	4 706	- 3 %
5911C Production de films pour le cinéma	6 312	3 699	- 41 %
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo	8928	7 402	- 17 %
5913A Distribution de films cinématographiques	1 366	1 331	- 3 %
5913B Edition et distribution vidéo	316	114	- 64 %
5914Z Projection de films cinématographiques	2 962	2 617	- 12 %
5920Z Enregistrement sonore et édition musicale	3 497	4 200	20 %
6010Z Édition et diffusion de programmes radio	5 053	4 430	- 12 %
6020A Edition de chaînes généralistes	10 821	10 363	- 4 %
6020B Edition de chaînes thématiques	5 487	3 565	- 35 %
Total Audiovisuel	**65 137**	**56 636**	**- 13 %**

Source : ACOSS, 2025

Une dynamique entrepreneuriale soutenue, portée par les jeux électroniques

En 2025, 6 757 entreprises ont été créées dans le secteur de l'audiovisuel en Île-de-France, soit 19 % de l'ensemble des créations d'entreprises des ICC franciliennes. 50 % de ces créations ont eu lieu à Paris. Le Val-de-Marne (30 %), la Seine-et-Marne et le Val d'Oise (29 % chacun) affichent les taux de création les plus élevés.

Nombre de créations d'entreprises par département en 2025

Code Naf	Activité	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
5821Z	Edition de jeux électroniques	84	9	14	11	17	14	14	7	170
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	863	60	79	70	185	155	124	54	1 590
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	996	137	144	107	235	200	188	106	2 113
5911C	Production de films pour le cinéma	286	7	8	7	42	29	34	7	420
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo	407	64	71	51	143	110	90	43	979
5913A	Distribution de films cinématographiques	13		1		1	1	6		22
5913B	Edition et distribution vidéo	30	6	7	4	9	2	9	9	76
5914Z	Projection de films cinématographiques	3	1			1	3		1	9
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	684	62	82	60	133	156	118	55	1 350
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	13		2	1	5	1			22
6020A	Edition de chaînes généralistes	2								2
6020B	Edition de chaînes thématiques	3				1				4
	Total créations Audiovisuel-Multimédia	**3 384**	**346**	**408**	**311**	**772**	**671**	**583**	**282**	**6 757**
	Taux de création	28 %	29 %	28 %	28 %	23 %	28 %	30 %	29 %	27 %

Source : Insee, SIDE, 2025

Le taux de création est particulièrement élevé dans les jeux électroniques (47 %), l'enregistrement sonore et l'édition musicale (34 %) et la production de films institutionnels et publicitaires (32 %).

Taux de création d'entreprise par activité du secteur Audiovisuel-Multimédia en 2025

	Activité	Taux de création
5821Z	Edition de jeux électroniques	47 %
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	23 %
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	32 %
5911C	Production de films pour le cinéma	20 %
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo	26 %
5913A	Distribution de films cinématographiques	14 %
5913B	Edition et distribution vidéo	32 %
5914Z	Projection de films cinématographiques	4 %
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	34 %
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	13 %
6020A	Edition de chaînes généralistes	6 %
6020B	Edition de chaînes thématiques	6 %
	Total créations Audiovisuel-Multimédia	**27 %**

Source : Insee, SIDE, 2025



ÉDITION ÉCRITE : L'EMPLOI FRAGILISÉ PAR LE RECUL DE LA FILIÈRE

Le secteur de l'édition écrite est constitué des activités suivantes :

- 5811Z Édition de livres
- 5813Z Édition de journaux
- 5814Z Édition de revues et périodiques
- 6391Z Activités des agences de presse

Établissements : une forte contraction du nombre d'établissements employeurs depuis 2015

En 2025, l'édition écrite compte 13 333 établissements en Île-de-France, ce qui représente 9 % du total des établissements ICC franciliens. 42 % de ces établissements sont situés à Paris.

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	5 570	865	999	780	1 957	1 126	1 284	752	**13 333**
Part département / total IDF	42 %	6 %	7 %	6 %	15 %	8 %	10 %	6 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Le secteur de l'édition écrite ne représente qu'une petite part des établissements employeurs des ICC en Île-de-France (établissements de 1 salarié ou plus) puisqu'avec 1 568 établissements employeurs en 2025, il ne pèse que pour 6 % de cette catégorie en Île-de-France, loin derrière l'audiovisuel (28 %) par exemple. Parmi les établissements employeurs, 71 % sont situés à Paris, ce qui est très élevé.

Nombre d'établissements employeurs de l'édition écrite par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre d'établissements	1 109	30	51	26	204	57	76	15	**1 568**
Part département / Total IDF	71 %	2 %	3 %	2 %	13 %	4 %	5 %	1 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur dans la région a fortement reculé (- 20 %, passant de 1 969 à 1 568), l'une des baisses les plus marquées parmi les secteurs des ICC franciliens. Ce recul touche l'ensemble des activités du secteur, même si certaines activités ont moins souffert que d'autres.

Nombre d'établissements employeurs de l'édition écrite en Ile-de-France, évolution 2015-2025

	Nombre d'établissements 2015	Nombre d'établissements 2025	Évolution
5811Z Édition de livres	606	532	- 12 %
5813Z Édition de journaux	193	184	- 5 %
5814Z Édition de revues et périodiques	937	690	- 26 %
6391Z Activités des agences de presse	233	162	- 30 %
Total Edition écrite	**1 969**	**1 568**	**- 20 %**

Source : ACOSS, 2025

Les activités des agences de presse (NAF 6391Z) enregistrent la plus forte baisse en nombre d'établissements, de -30 %, avec l'édition de revues et périodiques qui baisse de 26 % (NAF 5814Z). Certains secteurs comme l'édition de journaux (NAF 5813Z) résistent mieux, avec un recul plus limité (- 5 %). De manière générale, on peut dire que le secteur a considérablement souffert ces dix dernières années.

Salariés : près de 6 600 emplois perdus en dix ans dans l'édition francilienne

Le secteur emploie 34 099 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 14 % des effectifs franciliens des ICC. 68 % des salariés du secteur travaillent à Paris.

Effectifs salariés par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Effectifs salariés 2025	23 223	588	208	140	7 209	1 256	1 394	81	34 099
Part département / total IDF	68 %	2 %	1 %	0 %	21 %	4 %	4 %	0 %	

Source : ACOSS, 2025

A Paris, ce sont les 13ème (20 % des effectifs parisiens), 15ème (19 %) et 9ème (9 %) arrondissements qui concentrent le plus de salariés du secteur.

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur ont reculé de 16 % (passant de 40 689 à 34 099 salariés), soit la baisse la plus marquée de l'ensemble des secteurs des ICC franciliens. Cette chute est due au grand recul de l'édition de revues et périodiques, dont les effectifs ont chuté de 26 % depuis 2015, passant de 19 810 à 14 699 salariés. Cette activité représente cependant encore 43 % des effectifs salariés du secteur. L'édition de livres aussi recule fortement (- 13 %).

L'édition écrite représente encore un volume substantiel d'emplois, mais elle est l'un des secteurs les plus fragilisés sur la période. Les établissements employeurs reculent de 20 % et les effectifs salariés de 16 %.

Cette tendance s'explique par une transformation profonde du modèle économique de la presse et de l'édition d'information. Les usages se sont déplacés vers une information accessible instantanément, continue et fragmentée, tandis que les recettes publicitaires et de vente au numéro décroissent depuis les années 2000 sans être compensées par des recettes numériques équivalentes.

Le recul francilien observé dans les tableaux s'inscrit donc dans une tendance structurelle liée à la baisse de la lecture sur papier et non dans un simple effet conjoncturel.

Effectifs salariés de l'édition écrite, évolution 2025-2015

Code NAF	Libellé Naf	2015	2025	Évolution
5811Z	Édition de livres	10 675	9 307	- 13 %
5813Z	Édition de journaux	6666	6 690	0 %
5814Z	Édition de revues et périodiques	19 810	14 699	- 26 %
6391Z	Activités des agences de presse	3 538	3 403	- 4 %
	Total Edition écrite	**40 689**	**34 099**	**- 16 %**

Source : ACOSS, 2025

Des créations d'entreprises portées par l'édition de livres et de revues

En 2025, 3 280 entreprises ont été créées dans le secteur de l'édition écrite en Île-de-France, soit 9 % de l'ensemble des créations d'entreprises des ICC franciliennes. 41 % de ces créations ont eu lieu à Paris. La Seine-Saint-Denis présente le taux de création le plus élevé (28 %). Les créations sont massivement portées par l'édition de revues et périodiques (taux de création de 26 %).

Nombre de créations d'entreprises par département en 2025

Code Naf	Activité	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
5811Z	Édition de livres	267	27	40	22	64	44	42	26	532
5813Z	Édition de journaux	158	29	34	46	43	42	42	27	421
5814Z	Édition de revues et périodiques	903	173	167	143	298	230	220	147	2 281
6391Z	Activités des agences de presse	22		3	1	17	1	2		46
	Total créations Édition écrite	**1 350**	**229**	**244**	**212**	**422**	**317**	**306**	**200**	**3 280**
	Taux de création	24 %	26 %	24 %	27 %	22 %	28%	24 %	27 %	25 %

Source : Insee, SIDE, 2025

Taux de création par activité de l'édition écrite en 2025

Code APE	Libelle	Établissements	Créations	Taux de création
5811Z	Édition de livres	2 794	532	19 %
5813Z	Édition de journaux	2 758	421	15 %
5814Z	Édition de revues et périodiques	8 780	2 281	26 %
6391Z	Agences de presse	569	46	8 %
	Total Edition écrite	**14 901**	**3 280**	**22 %**

Source : Insee, SIDE, 2025



ENSEIGNEMENT CULTUREL : DAVANTAGE D'ÉTABLISSEMENTS, SANS VÉRITABLE DYNAMIQUE D'EMPLOI

Le secteur de l'enseignement culturel est constitué de l'activité suivante :

- 8552Z Enseignement culturel

L'enseignement culturel est un secteur très diffus, composé d'un grand nombre d'intervenants indépendants, de professeurs, d'ateliers et de structures locales. La proportion d'établissements sans salarié y atteint 92 %, ce qui confirme une organisation fondée sur les personnes plutôt que sur de grandes structures employeuses.

Les établissements employeurs progressent modérément (+ 9 %) et les effectifs salariés restent quasiment stables (- 1 %). Cette stabilité peut s'expliquer par une demande culturelle relativement ancrée localement : cours artistiques, musique, danse, arts plastiques, pratiques amateurs. Le secteur est moins directement exposé à la substitution numérique que d'autres activités, même s'il intègre progressivement des formats hybrides ou des outils numériques.

Un tissu d'établissements très diffus et majoritairement sans salarié :

En 2025, l'enseignement culturel compte 7 898 établissements en Île-de-France, ce qui représente 6 % du total des établissements ICC franciliens. 35 % de ces établissements sont situés à Paris.

Nombre d'établissements de l'enseignement culturel par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	2 776	684	819	541	958	766	866	488	**7 898**
Part du département / Total IDF	35 %	9 %	10 %	7 %	12 %	10 %	11 %	6 %	100 %

Source : ACOSS,2025

Le secteur se caractérise par une très forte proportion de structures sans salarié (92 %), un niveau parmi les plus élevés au sein des ICC, ce qui met en avant le poids des professeurs et intervenants indépendants dans ce secteur.

Le secteur de l'enseignement culturel ne représente qu'une part très modeste des établissements employeurs des ICC en Île-de-France. Il ne pèse que pour 3 % de cette catégorie dans la région. Parmi les établissements employeurs, 34 % sont situés à Paris, ce qui est relativement faible par rapport aux autres secteurs des ICC.

Nombre d'établissements employeurs par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre d'établissements	226	74	73	72	70	43	60	50	**668**
Part département / total IDF	34 %	11 %	11 %	11 %	10 %	6 %	9 %	7 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur a progressé de manière modérée, de + 9 %, en passant de 614 à 668.

Nombre d'établissements employeurs, évolution 2025-2015

Nombre d'établissements employeurs 2015	Nombre d'établissements employeurs 2025	Évolution
614	668	9 %

Source : ACOSS, 2025

Un emploi salarié de faible ampleur et quasiment stable depuis 2015

Le secteur emploie 4 545 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 2 % des effectifs franciliens des ICC, l'un des poids les plus faibles parmi les secteurs des ICC. 44 % des salariés du secteur travaillent à Paris.

Effectifs salariés par département en 2025

	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Effectifs salariés 2025	1 984	272	448	254	574	198	456	359	**4 545**
Part département / total IDF	44 %	6 %	10 %	6 %	13 %	4 %	10 %	8 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur sont restés quasiment stables (- 1 %, passant de 4 593 à 4 545 salariés), une évolution parmi les plus stables des ICC franciliens. Cela est peut-être dû au fait que la pratique du métier n'a pas été complètement bouleversé, malgré les innovations technologiques apparues depuis 2015. Au sein de Paris, ce sont les 5ème (18 % des effectifs parisiens), 19ème (15 %) et 12ème (14 %) arrondissements qui concentrent le plus de salariés du secteur.

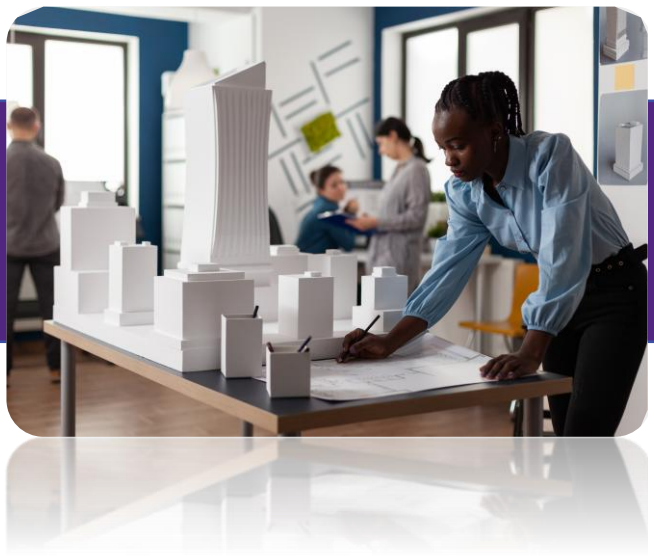
1281 créations d'entreprises en 2025

En 2025, 1 281 entreprises ont été créées dans le secteur de l'enseignement culturel en Île-de-France, soit 4 % de l'ensemble des créations d'entreprises des ICC franciliennes. 38 % de ces créations ont eu lieu à Paris

Nombre de créations d'entreprises par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Enseignement culturel	482	103	116	81	151	137	150	61	1 281
Taux de création	17 %	15 %	14 %	15 %	16 %	18 %	17 %	13 %	16 %

Source : Insee, SIDE, 2025



ARCHITECTURE : UNE DYNAMIQUE PORTÉE PAR L'EMPLOI SALARIÉ

Le secteur de l'architecture est constitué de l'activité suivante :

- 7111Z Activités d'architecture

L'architecture se distingue nettement des autres secteurs des ICC : c'est le seul ensemble où les établissements employeurs sont majoritaires. Cette spécificité tient à la nature même du métier, qui nécessite des équipes, une responsabilité de conception, des phases de suivi, une relation avec les maîtres d'ouvrage et une inscription dans la chaîne de la construction.

Établissements : un secteur davantage structuré autour de l'emploi salarié que les autres ICC

En 2025, l'architecture compte 4 981 établissements en Île-de-France, ce qui représente 4 % du total des établissements ICC franciliens. 58 % de ces établissements sont situés à Paris.

Nombre d'établissements de l'architecture par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	2 903	183	308	134	523	404	395	131	4 981
Part du département / total IDF	58 %	4 %	6 %	3 %	10 %	8 %	8 %	3%	100 %

Source : ACOSS, 2025

Le secteur se distingue nettement des autres secteurs des ICC par une structuration davantage tournée vers l'emploi salarié : avec 53 % d'établissements employeurs, l'architecture est le seul secteur des ICC où les établissements avec salariés sont majoritaires.

Ainsi, le secteur de l'architecture représente-t-il une part significative des établissements employeurs des ICC (établissements de 1 salarié ou plus) puisqu'avec 2 641 établissements employeurs en 2025, il pèse 11 % de cette catégorie en Île-de-France. Parmi les établissements employeurs, 63 % sont situés à Paris.

Nombre d'établissements employeurs par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre d'établissements	1 668	99	153	53	249	188	182	49	**2 641**
Part département / total IDF	63 %	4 %	6 %	2 %	9 %	7 %	7 %	2 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur dans la région a progressé de manière mesurée, puisqu'il est passé de 2 472 à 2 641, soit une évolution de 7 %, ce qui place l'architecture dans une situation plus favorable que celle de la majorité des secteurs des ICC franciliens.

Salariés : une forte progression de l'emploi salarié dans un secteur très concentré à Paris

Le secteur emploie 14 216 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 6 % des effectifs franciliens des ICC. 73 % des salariés du secteur travaillent à Paris.

Effectifs salariés par département en 2025

Département	75	7 7	78	91	92	93	94	95	Total général
Effectifs salariés 2025	10 330	344	478	177	1 029	1 090	649	119	**14 216**
Part département / total IDF	73 %	2 %	3 %	1 %	7 %	8 %	5 %	1 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur ont fortement progressé, de + 23 %, passant de 11 526 à 14 216 salariés, l'une des plus fortes hausses parmi les secteurs des ICC franciliens.

La hausse des effectifs salariés (+23 %) et celle des établissements employeurs (+7 %) reflètent une dynamique favorable sur la période. Elle peut être éclairée par les évolutions de la commande architecturale : rénovation, réhabilitation, adaptation du bâti, transition écologique et besoin de qualité du cadre de vie.

A Paris, ce sont le 11ème (17 % des effectifs parisiens), le 10ème (10 %) et le 2ème (9 %) arrondissements qui concentrent le plus de salariés du secteur.

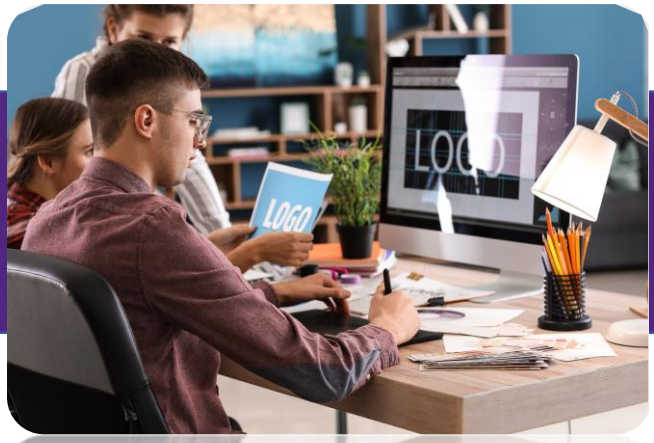
Un taux de création d'entreprises particulièrement élevé en Seine-Saint-Denis et en Val-de-Marne

En 2025, 938 entreprises ont été créées dans le secteur de l'architecture en Île-de-France, soit 3 % de l'ensemble des créations d'entreprises des ICC franciliennes. 55 % de ces créations ont eu lieu à Paris. C'est en Seine-Saint-Denis (24 %) et en Val-de-Marne (23 %) que le taux de création d'entreprise est le plus élevé.

Nombre de créations d'entreprises par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Activités d'architecture	515	32	51	28	103	95	90	24	**938**
Taux de création	18 %	17 %	17 %	21 %	20 %	24 %	23 %	18 %	19 %

Source : Insee, SIDE, 2025



PUBLICITÉ : L'EFFERVESCENCE ENTREPRENEURIALE MASQUE LE RECUL DU SECTEUR

Le secteur de la publicité est constitué de l'activité suivante :

- 7311Z Activités des agences de publicité

Établissements : près d'un quart des établissements employeurs de la publicité ont disparu en dix ans

En 2025, la publicité compte 8 345 établissements en Île-de-France, ce qui représente 6 % du total des établissements ICC franciliens. 40 % de ces établissements sont situés à Paris.

Nombre d'établissements de la publicité par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	3 329	552	631	507	1 285	783	718	540	**8 345**
Part département / total IDF	40 %	7 %	8 %	6 %	15 %	9 %	9 %	6 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Nombre d'établissements employeurs de la publicité par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	1 063	115	114	90	461	127	116	100	**2 186**
Part département / total IDF	49 %	5 %	5 %	4 %	21 %	6 %	5 %	5 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Le secteur de la publicité représente une part assez significative des établissements employeurs des ICC puisqu'avec 2 186 établissements employeurs en 2025, il pèse pour 9 % de cette catégorie en Île-de-France. Parmi les établissements employeurs, 49 % sont situés à Paris.

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur a reculé de 22 %, en passant de 2 819 à 2 186, ce qui constitue l'une des baisses les plus marquées parmi les secteurs ICC franciliens.

Nombre d'établissements employeurs en Ile-de-France : évolution 2025-2015

Nombre d'établissements 2015	Nombre d'établissements 2025	Évolution
2 819	2 186	- 22 %

Source : ACOSS, 2025

Salariés : un poids important dans l'emploi des ICC malgré une légère baisse des effectifs

Le secteur emploie 35 580 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 15 % des effectifs franciliens des ICC, ce qui le place au 3ème rang des secteurs les plus employeurs en Ile-de-France parmi les ICC.

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur ont reculé de 6 % en passant de 38 042 à 35 580 salariés, ce qui constitue une baisse modérée comparée à d'autres secteurs des ICC comme l'édition écrite.

Effectifs salariés de la publicité par département en 2025

	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Effectifs salariés 2025	15 091	988	2071	458	12 987	2 445	973	567	**35 580**
Part département / total IDF	42 %	3 %	6 %	1 %	37 %	7 %	3 %	2 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Les effectifs salariés de la région sont fortement concentrés dans deux départements : Paris (42 % du total) et les Hauts-de-Seine (37 %), lieu d'implantation privilégié pour les grandes agences de publicité et de communication.

La publicité demeure un secteur important des ICC franciliennes en emploi salarié, mais son nombre d'établissements employeurs recule fortement (- 22 %) et ses effectifs diminuent plus modérément (- 6 %). Cette combinaison peut traduire une concentration du secteur, une recomposition des agences et une externalisation de certaines compétences vers des indépendants ou des prestataires spécialisés.

Ce recul s'inscrit dans une mutation profonde de la chaîne de valeur publicitaire. Il faut souligner, pour les ICC, les défis liés aux grands acteurs numériques qui captent une part croissante de la valeur. Pour la presse et les médias, la même logique est observée : les recettes publicitaires traditionnelles déclinent et les plateformes numériques deviennent centrales. La publicité francilienne reste donc un secteur majeur, mais son modèle d'organisation se transforme.

A Paris, ce sont les 17ème (28 % des effectifs parisiens), 8ème (13 %) et 9ème (10 %) arrondissements qui concentrent le plus de salariés du secteur.

Un taux de création particulièrement élevé dans les Yvelines et à Paris

En 2025, 2 775 entreprises ont été créées dans le secteur de la publicité en Île-de-France, soit 8 % de l'ensemble des créations d'entreprises des ICC franciliennes. 43 % de ces créations ont eu lieu à Paris. Le taux de création est particulièrement élevé dans les Yvelines (45 %) ainsi qu'à Paris (36 %).

Nombre de créations d'entreprises par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Créations d'entreprises	1 205	157	287	146	328	271	222	159	**2 775**
Taux de création	36 %	28 %	45 %	29 %	26 %	35 %	31 %	29 %	33 %

Source : Insee, SIDE, 2025



TRADUCTION ET INTERPRÉTATION : TOUJOURS PLUS D'INDÉPENDANTS

Le secteur de la traduction et de l'interprétation est constitué de l'activité suivante :

- 7430Z Traduction et interprétation

97 % d'établissements sans salarié, le taux le plus élevé des ICC

En 2025, la traduction et l'interprétation comptent 5 953 établissements en Île-de-France, ce qui représente 4 % du total des établissements ICC franciliens. 35 % de ces établissements sont situés à Paris.

Nombre d'établissements par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	2 129	440	439	374	702	727	788	354	**5 953**
Part du département / Total IDF	36 %	7 %	7 %	6 %	12 %	12 %	13 %	6 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Le secteur se caractérise par une proportion extrêmement élevée d'établissements sans salarié, la plus forte de l'ensemble des secteurs des ICC. La traduction-interprétation est le secteur le plus atomisé des ICC franciliennes : 97 % des établissements n'ont aucun salarié et les établissements employeurs ne représentent qu'une part marginale. Cette structure reflète un métier historiquement exercé en indépendant, avec une forte logique de missions et de spécialisation. Cette situation traduit un secteur organisé presque exclusivement autour des traducteurs et interprètes indépendants.

Le secteur de la traduction et de l'interprétation ne représente donc qu'une part très marginale des établissements employeurs des ICC puisqu'avec 185 établissements employeurs en 2025, il ne pèse que 1 % de cette catégorie en Île-de-France, le poids le plus faible de tous les secteurs des ICC. Parmi les établissements employeurs, 49 % sont situés à Paris.

Nombre d'établissements employeurs par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre d'établissements	90	6	12	5	29	24	10	9	185
Part département / total IDF	49 %	3 %	6 %	3 %	16 %	13 %	5 %	5 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur a fortement reculé (- 27 %, passant de 252 à 185), la baisse la plus marquée de l'ensemble des secteurs des ICC franciliens, traduisant les difficultés rencontrées par le secteur de la traduction, notamment avec l'arrivée des technologies d'IA générative. La baisse des établissements employeurs (- 27 %) contraste avec la hausse des effectifs salariés (+ 13 %). Elle peut signaler une concentration de l'emploi dans quelques structures et une fragilisation des petits employeurs.

Une croissance de l'emploi portée par la concentration des effectifs dans moins d'établissements

Le secteur emploie 1 961 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 1 % des effectifs franciliens des ICC. 49 % des salariés du secteur travaillent à Paris.

Effectifs salariés par département

	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Effectifs salariés	960	29	29	44	672	84	131	12	1 961
Part département / total IDF	49 %	1 %	1 %	2 %	34 %	4 %	7 %	1 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur ont progressé de 13 %, passant de 1 735 à 1 961 salariés. Cette hausse contraste avec le net recul du nombre d'établissements employeurs sur la même période.

Effectifs salariés, évolution 2015-2025

Effectifs salariés 2015	Effectifs salariés 2025	Évolution
1 735	1 961	13 %

Source : ACOSS, 2025

A Paris, le secteur présente une concentration géographique très marquée : le 19ème arrondissement regroupe à lui seul 56 % des effectifs parisiens, loin devant le 8ème (11 %) et le 5ème (7 %).

Un peu moins de 1000 créations d'entreprises en 2025

Créations d'entreprises par département en 2025

Code NAF	Activité	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
7430Z	Traduction et interprétation	324	71	61	68	107	160	114	52	**957**
	Taux de création	15 %	16 %	14 %	18 %	15 %	22 %	14 %	15 %	16 %

Source : Insee, SIDE, 2025

En 2025, 957 entreprises ont été créées dans le secteur de la traduction et de l'interprétation en Île-de-France, soit 3 % de l'ensemble des créations d'entreprises des ICC franciliennes. 34 % de ces créations ont eu lieu à Paris.



ÉQUIPEMENT DE LA PERSONNE : DES DYNAMIQUES TRÈS VARIABLES SELON LES ACTIVITÉS

Le secteur de l'équipement de la personne est constitué des activités suivantes :

- 1391Z Fabrication d'étoffes à mailles
- 1396Z Fabrication d'autres textiles techniques et industriels
- 1399Z Fabrication d'autres textiles
- 1411Z Fabrication de vêtements en cuir
- 1413Z Fabrication de vêtements de dessus
- 1414Z Fabrication de vêtements de dessous
- 1419Z Fabrication d'autres vêtements et accessoires
- 1420Z Fabrication d'articles en fourrure
- 1439Z Fabrication d'autres articles à mailles
- 1512Z Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
- 1520Z Fabrication de chaussures
- 2042Z Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
- 3212Z Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
- 3213Z Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires

L'équipement de la personne occupe une place importante dans les ICC franciliennes, notamment grâce aux filières mode, textile, maroquinerie, parfums, cosmétiques, bijouterie et joaillerie. Le secteur combine une forte présence de créateurs et artisans indépendants avec des employeurs structurants dans les filières du luxe.

Près de 1 800 établissements employeurs en 2025, mais une baisse de 12 % en dix ans

En 2025, l'équipement de la personne compte 11 629 établissements en Île-de-France, ce qui représente 8 % du total des établissements ICC franciliens. 37 % de ces établissements sont situés à Paris.

Nombre d'établissements d'équipement de la personne par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Total	4 343	1 157	1 100	903	1 199	1 135	997	795	**11 629**
Part du département / Total IDF	37 %	10 %	9 %	8 %	10 %	10 %	9 %	7 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Le secteur se caractérise par une forte proportion de structures sans salarié, 84 %, traduisant le poids des créateurs et artisans indépendants.

Le secteur de l'équipement de la personne représente une part significative des établissements employeurs des ICC en Île-de-France, puisqu'avec 1 803 établissements employeurs en 2025, il pèse pour 7 % de cette catégorie. Parmi les établissements employeurs, 66 % sont situés à Paris.

Nombre d'établissements employeurs par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre d'établissements	1 193	70	52	27	103	237	66	55	**1 803**
Part département / total IDF	66 %	4 %	3 %	1 %	6 %	13 %	4 %	3 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur dans la région a reculé de 12 % (passant de 2 059 à 1 803), ce qui constitue une baisse significative. Cette évolution globale masque cependant de fortes disparités selon les activités. La fabrication d'étoffes à mailles (NAF 1391Z) enregistre la plus forte chute du secteur avec - 83 %, suivie par la fabrication d'articles en fourrure (NAF 1420Z).

Nombre d'établissements employeurs en Ile-de-France, évolution 2015-2025

Activités	Nombre d'établissements 2015	Nombre d'établissements 2025	Évolution
1391Z Fabrication d'étoffes à mailles	6	1	- 83 %
1396Z Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	13	13	0 %
1399Z Fabrication d'autres textiles n.c.a.	58	46	- 21 %
1411Z Fabrication de vêtements en cuir	43	24	- 44 %
1413Z Fabrication de vêtements de dessus	944	693	- 27 %
1414Z Fabrication de vêtements de dessous	46	27	- 41 %
1419Z Fabrication d'autres vêtements et accessoires	92	85	- 8 %
1420Z Fabrication d'articles en fourrure	13	6	- 54 %
1439Z Fabrication d'autres articles à mailles	22	7	- 68 %
1512Z Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	138	127	- 8 %
1520Z Fabrication de chaussures	35	33	- 6 %
2042Z Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	204	232	14 %
3212Z Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	316	367	16 %
3213Z Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	129	142	10 %
Total général	**2 059**	**1 803**	**- 12 %**

Source : ACOSS, 2025

La fabrication de vêtements de dessus (NAF 1413Z), première activité du secteur en nombre d'établissements (38 % du total), recule aussi beaucoup (- 27 %). À l'inverse, la fabrication de parfums et de produits pour la toilette (NAF 2042Z, + 14 %) ou la fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie (NAF 3212Z, + 16 %) progressent depuis 2015. Il est cependant important de noter que certains taux d'évolutions apparaissent très élevés uniquement en raison du peu d'établissements que l'on retrouve dans certaines branches d'activités, comme la fabrication d'autres articles à mailles (NAF 1439Z), qui ne comporte que 7 établissements employeurs.

Une forte dynamique de l'emploi masque les difficultés persistantes de certaines branches textiles

Le secteur emploie 42 784 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 18 % des effectifs franciliens des ICC.

Effectifs salariés par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Effectifs salariés 2025	18 057	1 615	746	434	11 471	7 311	1 354	1 796	**42 784**
Part département / total IDF	42 %	4 %	2 %	1 %	27 %	17 %	3 %	4 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur ont fortement progressé (+ 19 %, passant de 36 014 à 42 784 salariés), l'une des plus fortes hausses parmi les secteurs des ICC. Cette progression est tirée par la fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie (NAF 1512Z, + 81 %) et la fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie (NAF 3212Z, + 61 %), les deux activités en plus forte croissance.

À l'inverse, plusieurs activités textiles reculent fortement, notamment la fabrication d'autres articles à mailles (NAF 1439Z, - 87 %), la fabrication d'étoffes à mailles (NAF 1391Z, - 73 %). Cependant, la taille de ces activités fait que ces baisses sont à relativiser.

La baisse des établissements employeurs (- 12 %) contraste avec la forte hausse des effectifs salariés (+ 19 %). Cette évolution suggère une concentration de l'emploi dans des activités industrielles ou artisanales à forte valeur ajoutée, en particulier la maroquinerie, la sellerie, la joaillerie-bijouterie et les parfums et cosmétiques. Les filières du luxe ont d'importants besoins de recrutement, notamment en maroquinerie, joaillerie et mode, avec une problématique de transmission des savoir-faire.

Effectifs salariés par département, évolution 2015-2025

Code Naf	Activité	2015	2025	Évolution
1391Z	Fabrication d'étoffes à mailles	15	4	- 73 %
1396Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	523	308	- 41 %
1399Z	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	439	406	- 8 %
1411Z	Fabrication de vêtements en cuir	432	251	- 42 %
1413Z	Fabrication de vêtements de dessus	9 025	8 569	- 5 %
1414Z	Fabrication de vêtements de dessous	1091	1 473	35 %
1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	444	668	50 %
1420Z	Fabrication d'articles en fourrure	180	108	- 40 %
1439Z	Fabrication d'autres articles à mailles	308	39	- 87 %
1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	2 993	5 430	81 %
1520Z	Fabrication de chaussures	287	363	26 %
2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	16 838	19 887	18 %
3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	2 792	4 507	61 %
3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	647	771	19 %
	Total général	**36 014**	**42 784**	**19 %**

Source : ACOSS, 2025

A Paris, ce sont le 1er (20 % des effectifs parisiens), le 8ème (16 %) et le 9ème (11 %) arrondissements qui concentrent le plus de salariés du secteur.

Les créations dopées par la fabrication de parfums et produits de toilette

En 2025, 2 469 entreprises ont été créées dans le secteur de l'équipement de la personne en Île-de-France, soit 7 % de l'ensemble des créations d'entreprises des ICC franciliennes. 40 % de ces créations ont eu lieu à Paris. Le taux de création d'entreprise est particulièrement élevé dans la fabrication de parfums et de produits pour la toilette (72 %).

Nombre de créations d'entreprises par département en 2025

Code NAF	Activité	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
1391Z	Fabrication d'étoffes à mailles	4	6	1	3	2	1	3	3	23
1396Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	1	1		1	1				4
1399Z	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	19	6	7	6	7	9	6	6	66
1411Z	Fabrication de vêtements en cuir	4								4
1413Z	Fabrication de vêtements de dessus	375	73	55	54	74	141	67	49	888
1414Z	Fabrication de vêtements de dessous	10		1	2	1	1	3	1	19
1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	114	30	23	20	30	24	17	22	280
1420Z	Fabrication d'articles en fourrure									0
1439Z	Fabrication d'autres articles à mailles	32	26	12	18	13	12	7	18	138
1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	48	6	7	16	8	11	10	7	113
1520Z	Fabrication de chaussures	6			1	3	3		1	14
2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	104	21	14	13	19	20	9	11	211
3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	63	4	8	4	15	9	7	7	117
3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	209	58	66	57	74	34	46	48	592
	Total créations Equipement de la personne	**989**	**231**	**194**	**195**	**247**	**265**	**175**	**173**	**2 469**
		23 %	20 %	18 %	22 %	21 %	23 %	18 %	22 %	21 %

Source : Insee, SIDE, 2025

Taux de création par activité en 2025

Activité	Taux de création
Fabrication d'étoffes à mailles	29 %
Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	15 %
Fabrication d'autres textiles nca	16 %
Fabrication de vêtements en cuir	17 %
Fabrication de vêtements de dessus	29 %
Fabrication de vêtements de dessous	40 %
Fabrication d'autres vêtements et accessoires	20 %
Fabrication d'articles en fourrure	0 %
Fabrication d'autres articles à mailles	42 %
Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	21 %
Fabrication de chaussures	30 %
Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	72 %
Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	17 %
Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	21 %
Total Equipement de la personne	**21 %**

Source : Insee, SIDE, 2025



ÉQUIPEMENT DE LA MAISON : UN SECTEUR MODESTE DOMINÉ PAR LES STRUCTURES SANS SALARIÉ

Le secteur de l'équipement de la maison est constitué des activités suivantes :

- 1392Z Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
- 1393Z Fabrication de tapis et moquettes
- 1629Z Fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
- 1724Z Fabrication de papiers peints
- 2313Z Fabrication de verre creux
- 2341Z Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
- 2571Z Fabrication de coutellerie
- 3109A Fabrication de sièges d'ameublement intérieur

Une stabilité du tissu employeur qui masque des évolutions contrastées selon les activités

En 2025, l'équipement de la maison compte 2 979 établissements en Île-de-France, ce qui représente 2 % du total des établissements ICC franciliens. 26 % de ces établissements sont situés à Paris, ce qui est très faible par rapport aux autres secteurs des ICC.

Nombre d'établissements par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	779	466	369	291	332	283	230	229	**2 979**
Part du département / Total IDF	26 %	16 %	12 %	10 %	11 %	9 %	8 %	8 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Le secteur de l'équipement de la maison ne représente qu'une part très marginale des établissements employeurs des ICC puisqu'il ne pèse que 1 % de cette catégorie en Île-de-France. Parmi les établissements employeurs, 38 % sont situés à Paris.

Nombre d'établissements employeurs par département

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre d'établissements 2025	91	25	14	14	32	34	17	10	**237**
Part du département / total IDF	38 %	11 %	6 %	6 %	14 %	14 %	7 %	4 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur au sein de la région est resté quasiment stable (- 2 %, passant de 242 à 237). Comme pour les autres secteurs, cette stabilité globale masque cependant des trajectoires très différentes selon les activités. La fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental (NAF 2341Z) progresse de 50 %, tandis que la fabrication de sièges d'ameublement intérieur (NAF 3109A) recule de - 28 %. Les autres secteurs restent relativement stables. Cependant, vu la taille restreinte des activités de ce secteur, ces évolutions sont à relativiser.

Nombre d'établissements en Ile-de-France, évolution 2015-2025

Activité	Nombre d'établissements 2015	Nombre d'établissements 2025	Évolution
1392Z Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	103	106	3 %
1393Z Fabrication de tapis et moquettes	8	6	- 25 %
1629Z Fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège	62	58	- 6 %
1724Z Fabrication de papiers peints	2	2	0 %
2313Z Fabrication de verre creux	17	16	- 6 %
2341Z Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	14	21	50 %
2571Z Fabrication de coutellerie	7	7	0 %
3109A Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	29	21	- 28 %
Total Equipement de la maison	**242**	**237**	**- 2 %**

Source : ACOSS, 2025

Près de 2 250 salariés en 2025, avec une stabilité globale de l'emploi sur dix ans

Le secteur emploie 2 244 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 1 % des effectifs franciliens des ICC. 23 % des salariés du secteur travaillent à Paris. C'est le seul secteur des ICC où ce n'est pas dans la capitale que les effectifs sont les plus concentrés, puisque le Val-de-Marne rassemble 24 % des effectifs de la région.

Effectifs salariés par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Effectifs salariés 2025	512	209	103	143	446	228	549	54	**2 244**
Part du département / total IDF	23 %	9 %	5 %	6 %	20 %	10 %	24 %	2 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur sont restés quasiment stables (+ 2 %, passant de 2 206 à 2 244 salariés). Cette stabilité d'ensemble masque toutefois de fortes disparités : la fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental (NAF 2341Z) connaît une hausse de 110 % de ses effectifs, tandis que la fabrication de papiers peints (NAF 1724Z, - 58 %), la fabrication de coutellerie (NAF 2571Z, - 48 %) et la fabrication de tapis et moquettes (NAF 1393Z, - 35 %) reculent de manière très marquée.

Effectifs salariés, évolution 2015-2025

Activité	Libellé Naf2008 732	2015	2025	Évolution
1392Z Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	558	607	9 %
1393Z Fabrication de tapis et moquettes	Fabrication de tapis et moquettes	133	86	- 35 %
1629Z Fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège	Fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège	244	266	9 %
1724Z Fabrication de papiers peints	Fabrication de papiers peints	12	5	- 58 %
2313Z Fabrication de verre creux	Fabrication de verre creux	933	947	2 %
2341Z Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	80	168	110 %
2571Z Fabrication de coutellerie	Fabrication de coutellerie	50	26	- 48 %
3109A Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	196	139	- 29 %
	Total Equipement de la maison	**2 206**	**2 244**	**2 %**

Source : ACOSS, 2025

A Paris, ce sont le 13ème (21 % des effectifs parisiens), le 17ème (14 %) et le 16ème (9 %) arrondissements qui concentrent le plus de salariés du secteur.

Un taux de créations d'entreprises particulièrement élevé à Paris et en Val-de-Marne

En 2025, 569 entreprises ont été créées dans le secteur de l'équipement de la maison en Île-de-France, soit 2 % de l'ensemble des créations d'entreprises des ICC franciliennes. 30 % de ces créations ont eu lieu à Paris. Le taux de création d'entreprises est particulièrement élevé à Paris et dans le Val-de-Marne (22 % chacun), contre 19 % en moyenne régionale.

Les créations sont avant tout portées par la fabrication d'articles textiles (sauf habillement) et la fabrication d'articles en céramique, qui surperforment légèrement (taux de création de 20 % chacune) par rapport à la moyenne régionale (19 %).

Nombre de créations d'entreprises par département en 2025

Code NAF	Activité	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
1392Z	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	67	30	19	20	22	23	24	19	224
1393Z	Fabrication de tapis et moquettes	5				2	1	1		9
1629Z	Fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège	45	24	15	13	8	10	8	11	134
1724Z	Fabrication de papiers peints									0
2313Z	Fabrication de verre creux	2	1	1	3	1	2		1	11
2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	47	22	27	11	26	12	16	11	172
2571Z	Fabrication de coutellerie	2	1	3	1	1		1	1	10
3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	4		1	1		2	1		9
	Total créations Equipement de la maison	**172**	**78**	**66**	**49**	**60**	**50**	**51**	**43**	**569**
	Taux de création	22 %	17 %	18 %	17 %	18 %	18 %	22 %	19 %	19 %

Source : Insee, SIDE, 2025

Taux de création d'entreprises par activité en 2025

Activité	Taux de création
1392Z Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	20 %
1393Z Fabrication de tapis et moquettes	30 %
1629Z Fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège	19 %
1724Z Fabrication de papiers peints	0 %
2313Z Fabrication de verre creux	18 %
2341Z Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	20 %
2571Z Fabrication de coutellerie	17 %
3109A Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	7 %
Total Equipement de la maison	**19 %**

Source : Insee, SIDE, 2025



PATRIMOINE : UN SECTEUR STRUCTURÉ, AUX ÉTABLISSEMENTS ET AUX EFFECTIFS EN LÉGÈRE PROGRESSION

Le secteur du patrimoine est constitué des activités suivantes :

- 9101Z Gestion des bibliothèques et des archives
- 9102Z Gestion des musées
- 9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

Un secteur de taille modeste marqué par une progression des établissements employeurs

En 2025, le patrimoine compte 433 établissements en Île-de-France, soit moins de 1 % du total des établissements des ICC franciliennes. Il constitue ainsi le plus petit secteur étudié en nombre d'établissements. 61 % de ces établissements sont situés à Paris.

Nombre d'établissements par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	264	17	30	16	35	35	28	8	**433**
Part du département / Total IDF	61 %	4 %	7 %	4 %	8 %	8 %	6 %	2 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Nombre d'établissements par activité en 2025

Activité	Établissement
9101Z Gestion des bibliothèques et des archives	136
9102Z Gestion des musées	207
9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	90
Total Patrimoine	**433**

Source : ACOSS, 2025

Le secteur se distingue par une proportion de structures sans salarié moins grande (57 %) que la plupart des autres secteurs des ICC. Cela traduit une organisation davantage tournée vers l'emploi salarié.

Cependant, le secteur du patrimoine ne représente quand même qu'une part très marginale des établissements employeurs des ICC puisqu'avec 185 établissements employeurs en 2025, il ne pèse que pour 1 % de cette catégorie en Île-de-France. Parmi les établissements employeurs, 68 % sont situés à Paris.

Nombre d'établissements employeurs par département

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre d'établissements 2025	125	10	17	4	9	11	6	3	**185**
Part département /IDF	68 %	5 %	9 %	2 %	5 %	6 %	3 %	2 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur dans la région a progressé de manière modérée, soit + 9 %. Cette progression est portée par l'ensemble des activités, à l'exception de la gestion des sites et monuments historiques (NAF 9103Z), en léger recul (- 3 %). La gestion des bibliothèques et des archives (NAF 9101Z) enregistre la plus forte hausse du secteur, avec + 21 %.

Nombre d'établissements employeurs, évolution 2015-2025

Activité	Nombre d'établissements 2015	Nombre d'établissements 2025	Évolution
9101Z Gestion des bibliothèques et des archives	34	41	21 %
9102Z Gestion des musées	72	82	14 %
9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	64	62	- 3 %
Total Patrimoine	**170**	**185**	**9 %**

Source : ACOSS, 2025

Une stabilité de l'emploi dans un secteur très fortement concentré à Paris

Le secteur emploie 5 237 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 2 % des effectifs franciliens des ICC. 89 % des salariés du secteur travaillent à Paris, c'est l'une des concentrations parisiennes les plus fortes de tous les secteurs des ICC, qui est expliquée par la forte concentration en patrimoine historique de la capitale.

Effectifs salariés par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Effectifs salariés	4 647	110	200	10	46	172	23	29	**5 237**
Part département / total IDF	89 %	2 %	4 %	0 %	1 %	3 %	0 %	1 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur ont progressé de + 3 %, passant de 5 065 à 5 237 salariés. Cette évolution est très modeste comparée aux fortes variations observées dans d'autres secteurs des ICC. Cette stabilité globale masque cependant des trajectoires différentes selon les activités.

La gestion des bibliothèques et des archives (NAF 9101Z) enregistre la plus forte progression du secteur avec + 39 %, suivie par la gestion des sites et monuments historiques (NAF 9103Z) avec + 16 %. À l'inverse, la gestion des musées (NAF 9102Z) recule légèrement (- 2 %).

Effectifs salariés, évolution 2015-2025

Code Naf	Activité	2015	2025	Évolution
9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives	280	388	39 %
9102Z	Gestion des musées	3 866	3780	- 2 %
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	919	1069	16 %
	Total Patrimoine	**5 065**	**5 237**	**3 %**

Source : ACOSS, 2025

A Paris, ce sont le 19ème (23 % des effectifs parisiens), le 1er (22 %), et le 7me arrondissement (10 %) qui concentrent le plus de salariés du secteur.

Un taux de créations d'entreprises tiré par la gestion des sites et monuments historiques

En 2025, 76 entreprises ont été créées dans le secteur du patrimoine en Île-de-France. 58 % de ces créations ont eu lieu à Paris, où le taux de création (32 %) est légèrement plus élevé que la moyenne régionale (31 %). Les créations sont avant tout portées par la gestion des sites et monuments

historiques dont le taux de création (36 %) est nettement plus élevé que la moyenne régionale du secteur (31 %).

Nombre de créations d'entreprises par département en 2025

Code NAF	Activité	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives	13		2		3	4		2	24
9102Z	Gestion des musées	26			1	6	4	4	1	42
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	5	1	2				2		10
	Total créations Patrimoine	**44**	**1**	**4**	**1**	**9**	**8**	**6**	**3**	**76**
	Taux de création	32 %	14 %	31 %	8 %	35 %	33 %	27 %	60 %	31 %

Source : Insee, SIDE, 2025

Taux de création d'entreprises par activité du secteur du Patrimoine en 2025

	Activité	Taux de création
9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives	25 %
9102Z	Gestion des musées	34 %
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	36 %
	Total créations Patrimoine	**31 %**

Source : Insee, SIDE, 2025



SPECTACLE VIVANT : UN SECTEUR FORTEMENT EMPLOYEUR, MAIS DES EFFECTIFS EN RECUL

Le secteur du spectacle vivant est constitué des activités suivantes :

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion des salles de spectacles

Près d'un quart des établissements employeurs des ICC relèvent du spectacle vivant

Le secteur du spectacle vivant combine lieux, compagnies, structures de production, activités de soutien et une part importante d'emploi intermittent. En 2025, le spectacle vivant compte 13 537 établissements en Île-de-France, ce qui représente 10 % du total des établissements ICC franciliens. 43 % de ces établissements sont situés à Paris.

Nombre d'établissements par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total IDF
Nombre d'établissements	5 833	844	875	762	1 499	1 712	1 365	647	13 537
Part du département / Total IDF	43 %	6 %	6 %	6 %	11 %	13 %	10 %	5 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Nombre d'établissements par activité en 2025

Activité	Établissement
9001Z Arts du spectacle vivant	7 913
9002Z Activités de soutien au spectacle vivant	5 416
9004Z Gestion de salles de spectacles	208
Total Spectacle vivant	**13 537**

Source : ACOSS, 2025

Le spectacle vivant, avec 5 766 établissements employeurs en 2025, représente 23 % des établissements employeurs juste derrière l'audiovisuel (28 %). Parmi les établissements employeurs, 46 % sont situés à Paris.

Nombre d'établissements employeurs par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre d'établissements 2025	2 652	324	351	298	566	779	554	242	**5 766**
Part département/ total IDF	46 %	6 %	6 %	5 %	10 %	14 %	10 %	4 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, le nombre d'établissements employeurs du secteur est resté quasiment stable passant de 5 902 à 5 766, soit une baisse de 2 %. Cette stabilité d'ensemble masque cependant des trajectoires différentes selon les activités. La majorité des activités du secteur restent à peu près stables, sauf la gestion des salles de spectacles (NAF 9004Z) qui enregistre la plus forte baisse du secteur avec - 13 %.

Nombre d'établissements, en Ile-de-France, évolution 2015-2025

Activité	Nombre d'établissements 2015	Nombre d'établissements 2025	Évolution
9001Z Arts du spectacle vivant	4 888	4 744	- 3 %
9002Z Activités de soutien au spectacle vivant	817	850	4 %
9004Z Gestion de salles de spectacles	197	172	- 13 %
Total Spectacle vivant	**5 902**	**5 766**	**- 2 %**

Source : ACOSS, 2025

Près de 29 000 salariés en 2025, mais un emploi en recul depuis dix ans

Le secteur emploie 28 875 salariés en 2025 en Île-de-France, soit 12 % des effectifs franciliens des ICC. 57 % des salariés du secteur travaillent à Paris.

Effectifs salariés par département en 2025

Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Effectifs salariés 2025	16 537	1 121	1 403	1 504	3 443	1 875	1 449	1 543	**28 875**
Part département / total IDF	57 %	4 %	5 %	5 %	12 %	6 %	5 %	5 %	100 %

Source : ACOSS, 2025

Depuis 2015, les effectifs salariés du secteur ont reculé de 7 %, passant de 31 056 à 28 875 salariés. Ce recul est presque intégralement porté par les arts du spectacle vivant (NAF 9001Z), dont les effectifs ont chuté de 14 % depuis 2015, passant de 20 111 à 17 203 salariés. À l'inverse, les activités de soutien au spectacle vivant (NAF 9002Z) progressent nettement avec une hausse de + 12 %.

Effectifs salariés en Ile-de-France, évolution 2015-2025

Activité	Effectifs salariés 2015	Effectifs salariés 2025	Évolution
9001Z Arts du spectacle vivant	20 111	17 203	- 14 %
9002Z Activités de soutien au spectacle vivant	6 851	7 705	12 %
9004Z Gestion de salles de spectacles	4 094	3 967	- 3 %
Total Spectacle vivant	**31 056**	**28 875**	**- 7 %**

Source : ACOSS, 2025

La quasi-stabilité des établissements employeurs (- 2 %) contraste avec le recul des effectifs salariés (- 7 %), principalement porté par les arts du spectacle vivant. Cette évolution peut être rapprochée des fragilités économiques du secteur après la crise sanitaire, des contraintes de production et des tensions sur les coûts.

A Paris, ce sont les 9ème (11 % des effectifs parisiens), 8ème (10 %), 12ème (10 %) et 19ème (10 %) arrondissements qui concentrent le plus de salariés du secteur.

Le taux de création d'entreprises tiré par les activités de soutien au spectacle vivant

En 2025, 2 744 entreprises ont été créées dans le secteur du spectacle vivant en Île-de-France, soit 8 % de l'ensemble des créations d'entreprises des ICC franciliennes. 44 % de ces créations ont eu lieu à Paris. Le taux de création est légèrement plus élevé que la moyenne régionale (20 %) dans le Val-d'Oise (22 %), à Paris et dans les Yvelines (21 %). Le taux de création est tiré par les activités de soutien au spectacle vivant.

Nombre de créations d'entreprises par département en 2025

Code Naf	Activité	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
9001Z	Arts du spectacle vivant	691	77	109	82	162	179	136	64	1 500
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	509	74	77	69	139	159	129	77	1 233
9004Z	Gestion des salles de spectacles	6			2		2		1	11
	Total créations d'entreprises spectacle vivant	**1 206**	**151**	**186**	**153**	**301**	**340**	**265**	**142**	**2 744**
	Taux de création	21 %	18 %	21 %	20 %	20 %	20 %	19 %	22 %	20 %

Source : Insee, SIDE, 2025

Taux de création d'entreprise par activité en 2025

Activité	Taux de création
Arts du spectacle vivant	19 %
Activités de soutien au spectacle vivant	23 %
Gestion de salles de spectacles	5 %
Total Spectacle vivant	**20 %**

Source : Insee, SIDE, 2025

POUR EN SAVOIR PLUS

Bibliographie :

- Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025 | EY - France
- 202603 - Etude sur l'impact de l'Intelligence Artificielle Générative sur les créatifs indépendants dans le Spectacle Vivant et l'Audiovisuel | AFDAS | Amnyos x ROSA | février 2026
- IA et industries culturelles : une nouvelle matrice de création et de compétitivité, Institut Choiseul, 2026
- Rapport d'information sur l'intelligence artificielle et la création, Sénat, Auteurs : Agnès Evren, Laure Darcos, Pierre Ouzoulias, 9 juillet 2025 Création et IA : de la prédation au partage de la valeur - Sénat

REMERCIEMENTS

Le Crocis remercie les professionnels qui ont accepté d'être interrogés pour cette étude :

Ordre des Architectes d'Ile-de-France :

- Mme Brigitte Berceron, trésorière,
- M. Thomas Teyssaire, conseiller ordinal,
- M. Victor Mercier, responsable des relations institutionnelles.

Société Française des Traducteurs :

- Mme Anne Carnot, membre du Comité Directeur,
- Mme Deborah Fortain, membre du Comité Directeur.

Gobelins Paris :

- M. Maxime Jore, Directeur de la faculté, de la recherche et de l'innovation.

ANNEXES

Méthodologie de l'enquête

L'enquête a été diffusée par mail entre le 11 et le 22 juin 2026 aux entreprises franciliennes immatriculées sous les codes NAF listés page suivante. 282 entreprises ont répondu. Le Crocis a complété l'enquête par des entretiens avec des organismes du secteur : la Société Française des Traducteurs et Interprètes, l'école des Gobelins et l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France. Les entretiens ont eu lieu au cours de l'été 2026.

Codes NAF des Industries Créatives et Culturelles



Arts visuels

9003A	Création artistique relevant des arts plastiques
9003B	Autre création artistique
7420Z	Activités photographiques
7410Z	Activités spécialisées de design

Spectacle vivant

9001Z	Arts du spectacle vivant
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
9004Z	Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel / Multimédia

5911A	Production de films et de programmes pour la télévision
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires
5911C	Production de films pour le cinéma
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de TV
5913A	Distribution de films cinématographiques
5913B	Édition et distribution vidéo
5914Z	Projection de films cinématographiques
5821Z	Édition de jeux électroniques
5920Z	Édition d'enregistrements sonores
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio
6020A	Édition de chaînes généralistes
6020B	Édition de chaînes thématiques

Edition écrite (livres et presse)

5811Z	Édition de livres
5813Z	Édition de journaux
5814Z	Édition de revues et périodiques
6391Z	Agences de presse

Patrimoine

9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives
9102Z	Gestion des musées
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

Enseignement artistique amateur

8552Z	Enseignement culturel

Architecture

7111Z	Activités d'architecture

Publicité

7311Z	Activités des agences de publicité

Activités techniques supports

7430Z	Traduction et interprétation

Equipement de la personne

1391Z	Fabrication d'étoffes à mailles
1396Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels
1399Z	Fabrication d'autres textiles nca
1411Z	Fabrication de vêtements en cuir
1413Z	Fabrication de vêtements de dessus
1414Z	Fabrication de vêtements de dessous
1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires
1420Z	Fabrication d'articles en fourrure
1439Z	Fabrication d'autres articles à mailles
1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
1520Z	Fabrication de chaussures
2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires

Equipement de la maison

1392Z	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
1393Z	Fabrication de tapis et moquettes
1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
1724Z	Fabrication de papiers peints
2313Z	Fabrication de verre creux
2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
2571Z	Fabrication de coutellerie
3109A	Fabrication de sièges d'ameublement intérieur

Rédactrice : Bénédicte GUALBERT, responsable d'études au Crocis de la CCI Paris Île-de-France

Avec la collaboration de Léopold Grandon

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI
Directrice de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
Rédacteur en chef : Julien TUILLIER
Maquette et mise en page : Stéphanie FOURNIER
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Copyright photo : ©adobe stock
Dépôt légal : novembre 2026
ISSN: 1266-3255

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France
11, rue Léon Jouhaux - 75010 Paris
e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr
Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr
Suivez nous sur : Instagram ou X @CROCIS_CCI_IDF ou LinkedIn
Responsable : Julien TUILLIER
Industrie - Démographie d'entreprises - Enquêtes : Yves BURFIN
Conjoncture - Benchmark européen - Tourisme : Mickaël LE PRIOL
Services - Commerce - Développement durable : Bénédicte GUALBERT
Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX
PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT